



PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL (PER) 2006-2010

Rapport de synthèse



SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
INTRODUCTION.....	5
Une volonté politique affirmée pour parachever l'intégration économique sous régionale au sein de l'UEMOA.....	6
Objectifs de la Table ronde des bailleurs de fonds du PER	7
Processus d'élaboration du Dossier de base de la Table ronde.....	7
I. L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE : UN PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE SOUS-REGIONALE EN COURS..	9
1.1. Cadre institutionnel de l'Union.....	9
1.2. Les politiques d'intégration économique sous-régionale dans l'UEMOA.	9
1.3. Le bilan des politiques d'intégration dans l' UEMOA	10
II. LE PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL : UN PROGRAMME NOVATEUR POUR ACCELERER LE PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE DANS L'UEMOA.....	13
2.1. Les tendances lourdes du processus d'intégration	15
2.2. Les enjeux de développement de l'Union.	16
2.3. La vision de l'UEMOA à l'horizon 2015.....	16
2.4. La stratégie d'opérationnalisation de la vision.....	16
2.5. Le Programme Economique Régional 2006-2010.....	18
2.6. Le Coût du Programme Economique Régional 2006-2010.	19
2.7. Effets et impacts attendus de la mise en œuvre du PER.	20
III. PARTENARIAT ENTRE L'UEMOA ET LES BAILLEURS DE FONDS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.	21
3.1. La stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du Programme.....	22
3.2. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi/évaluation.....	29
IV. RISQUES POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	36
CONCLUSION.....	38
ANNEXE 1 : LISTE DETAILLEE DES PROJETS DU PER SUR LA PERIODE 2006-2010.....	39
ANNEXE 2 : PROGRAMMATION FINANCIERE DES RESSOURCES DU PER	45
ANNEXE 3 : RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	53

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AARCEC	Appui à l'Application de la Réglementation des Coopératives d'Epargne et de Crédit
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACDI/CIDA	Agence Canadienne pour le Développement International
ACE	Asie Centrale Europe
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEP	Asie de l'Est et du Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AGOA	African Growth of Opportunity Act
ALC	Amérique Latine et Caraïbes
ALG	Autorité de développement intégré du Liptako Gourma
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Economique.
AS	Axe stratégique
ASS	Afrique au Sud du Sahara
AVSEC	Aviation Security Training
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Banque Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	Bâtiments et travaux publics
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellules nationales de Traitement de l'Information Financière
CFA	Communauté Financière Africaine
CFAA	Revue d'Evaluation de Gestion des Finances Publiques
CG	Cellule de Gestion
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CIP	Comité Interparlementaire
CNPE	Comités Nationaux de Politique Economique
COSCAP	Cooperative Development of Operational Safety and Continuing Air Worthiness Project/ Dispositif communautaire pour la coordination de la sécurité aérienne
CPAR	Rapport d'Evaluation de Passation de Marchés
CPP	Conseil Parlementaire pour la Paix
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CTRS	Coûts Temporaires des Réformes Structurelles
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DDU	Déclaration en Douane Unique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FAIR	Fonds d'Appui à l'Intégration Régionale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc CFA
FDC	Fonds de développement et de cohésion

FDI	Fonds de Développement Institutionnel
FEGECE	Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente
FMI	Fonds Monétaire International
FOAI	Fonds Ouest Africain d'Investissement
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSA	Fonds de Solidarité Africain
GARI	Fonds de garantie des investissements privés en Afrique
ICOR	Incremental capital output rate
IDA/AID	International Development Association - Association Internationale pour le Développement (Banque mondiale)
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institution de micro finance
INS	Institut National de Statistique
IST	Infections sexuellement transmissibles
KWH	Kilowatt heure
LAB	Lutte anti blanchiment
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency/Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
MOAN	Moyen Orient et Afrique du Nord
NOPADA/NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OICV	Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OS	Objectif stratégique
PACITR	Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier
PARI	Programme d'Appui Régional à l'Intégration
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PARSTAT	programme d'appui régional à la statistique
PASMEC	Programme d'Appui aux Structures Mutualistes ou Coopératives
PAU	Programme Agricole de l'Union (UEMOA)
PCS	Prélèvement communautaire de solidarité
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PDMF	Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA
PER	Programme Économique Régional
PFR	Pays à faible revenu
PGF	Productivité Globale des Facteurs
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Politique Industrielle Commune
PIP	Programmes d'investissements publics
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries

PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRMP	Programme Régional de Réforme des Marchés Publics
SAARI/SAGE	Logiciel de comptabilité
SADAOC	Fondation pour la Sécurité Alimentaire durable en Afrique de l'Ouest Centrale (SADAOC)
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SDID	Société Développement International Desjardins (Canada)
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SGI	Société de gestion et d'intermédiation
SIG	Système d'information de gestion
SIR	Système d'Informations routières
SM	Surveillance Multilatérale
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOAGA	Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs
SR	Structures de référence
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TDP	Taxe dégressive de protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICAD	Tokyo International Conference of African Development
TM	Tonne Métrique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
USA/EU	United States Of America/Etats-Unis
VA	Valeur ajoutée
WAPP	West Africa Power Pool
WDI	World Development Indicators

INTRODUCTION

L'intégration croissante des économies nationales est devenue une réalité pour toutes les nations du monde. Cette réalité, communément appelée mondialisation, a des caractéristiques structurelles qui commandent les stratégies de développement aussi bien des pays développés que des pays en développement.

Parmi les facteurs qui déterminent la dynamique de ces mutations économiques internationales, on peut citer : (i) l'importance de plus en plus croissante du capital humain et du capital physique, (ii) la compétition qui s'intensifie entre les nations pour attirer les investissements productifs, (iii) le rôle accru des systèmes de communication et de télécommunication, et (iv) l'élimination progressive de toutes les entraves à la libre circulation du savoir, des capitaux et des biens et services.

Les principales manifestations de ces caractéristiques structurelles de l'économie mondiale peuvent être notées dans plusieurs domaines, notamment économique et social. Au plan économique, l'extension de l'économie de marché a modifié les conditions de l'offre et de la demande de biens et services et considérablement accru le volume des échanges commerciaux sur les marchés internationaux. Le flux des investissements directs étrangers privés est passé d'environ soixante (60) milliards de dollars en 2000 à deux cent vingt quatre (224) milliards en 2004. L'accroissement annuel du volume mondial des échanges de biens et services est passé quant à lui de 5% en 2003 à 10% en 2004¹.

Au plan social, l'ampleur de la détérioration des conditions de vie des populations s'est quasiment généralisée dans les pays en développement au cours des années quatre vingt dix (90). Cette détérioration se manifeste essentiellement par un retard important en matière d'accès aux infrastructures sociales (éducation, santé, eau potable) et aux infrastructures économiques (transports, énergie, télécommunication, finance). Sur le continent africain, 45% de la population est pauvre, vivant avec moins d'un dollar US par jour. Dans les pays de la CEDEAO, la pauvreté touche plus de 50% de la population. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) présente à peu près le même taux de pauvreté que la moyenne africaine avec 44%.

Aussi, la lutte contre la pauvreté a-t-elle été érigée au rang de politique publique. En effet, l'amélioration des conditions de vie des populations est devenue au début des années 2000, l'objectif principal et explicite du développement. C'est dans cette perspective que le consensus international sur la réduction de la pauvreté a fixé pour 2015, lors d'un Sommet mondial des Nations Unies tenu en septembre 2000, huit objectifs dits **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**. Pour accélérer la réalisation de ces OMD, la Communauté internationale a pris des initiatives² d'allégement significatif de l'endettement de certains pays en développement qui mettent en œuvre des politiques publiques vertueuses.

Au total, les mutations économiques actuelles ont de profondes incidences sur les stratégies de développement des économies nationales. Ces stratégies ne peuvent être mises en œuvre sans tenir compte de la mobilité des facteurs de production (capital et travail). En conséquence, les performances économiques au niveau national comme au niveau des ensembles économiques dépendront des facteurs de

¹ International Monetary Fund, *World Economic Outlook*, September 2005. Page 2

² Initiative Pays Pauvres Très Endettés, Initiative du Groupe des huit pays les plus industrialisés, etc.)

production qui sont les plus stables et donc qui se déplacent le moins aisément d'une nation à une autre ou d'un espace économique à un autre. **Ces facteurs de production sont les infrastructures et dans une moindre mesure le capital humain.**

En complément aux efforts déployés au niveau national, les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont opté pour une stratégie commune afin de profiter des synergies qui naîtraient des potentialités nationales, de mieux promouvoir le secteur productif, de tirer profit des opportunités offertes par l'économie mondiale et enfin de procurer un niveau de vie élevé à leurs citoyens. Le pilier fondamental de cette stratégie commune est le renforcement du processus d'intégration économique initié depuis 1994 au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Cette stratégie commune des pays membres de l'UEMOA s'inscrit dans une perspective continentale et régionale. Au niveau continental, l'Union Africaine a initié le **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)** qui se veut une initiative novatrice avec comme objectifs majeurs la réduction de la pauvreté et le repositionnement du continent dans l'économie mondiale. Ses priorités portent sur la bonne gouvernance politique et économique, l'intégration sous-régionale et régionale, le développement des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des technologies de l'information et de la communication, de l'accès des produits africains aux marchés internationaux.

Convaincus que l'intégration régionale et/ou sous-régionale, constitue le premier palier vers une insertion harmonieuse dans l'économie mondiale, les Etats membres de la CEDEAO et en particulier ceux de l'UEMOA – aujourd'hui la forme la plus avancée d'intégration économique dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest – déploient des efforts considérables pour atteindre cet objectif.

Une volonté politique affirmée pour parachever l'intégration économique sous régionale au sein de l'UEMOA.

Pour accélérer et renforcer la construction de l'espace UEMOA et l'inscrire dans une dynamique de croissance rapide et durable, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, en date du 10 janvier 2004, a engagé les institutions de l'Union à parachever et à mettre en œuvre le Programme Economique Régional (PER). La Conférence, lors de sa session extraordinaire tenue le 11 octobre 2005 à Niamey, a réaffirmé l'importance particulière qu'elle attache au PER dont la mise en œuvre devrait permettre d'accélérer l'émergence d'un espace économique régional intégré, dynamique et prospère, au sein duquel seraient organisés les efforts d'adaptation des économies aux exigences de la mondialisation et d'amélioration des conditions de vie des populations de l'Union.

Les institutions chargées de la mise en œuvre du PER sont la Commission de l'UEMOA, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Elles agissent en synergie avec les Etats membres pour le financement et l'exécution des projets identifiés.

Le cadre institutionnel d'opérationnalisation du PER est constitué d'un Comité de Pilotage³ comprenant la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD. Ce Comité de Pilotage est appuyé par une Cellule de Gestion⁴ du PER logée au sein de la Commission de l'UEMOA.

³ Décisions N°878 / 2004 / P.COM / UEMOA et N° 0965 / 2005 / P.COM / UEMOA

⁴ Décision N°879 / 2004 / P.COM / UEMOA

La réalisation du PER nécessite, entre autres, la mobilisation d'importantes ressources financières. A cet effet, la BOAD, désignée chef de file des bailleurs pour le financement du PER, a été mandatée pour préparer une Table ronde des bailleurs de fonds du PER.

Objectifs de la Table ronde des bailleurs de fonds du PER

Trois objectifs principaux sont assignés à l'organisation de cette Table ronde. Il s'agit notamment de :

- recueillir les suggestions et propositions des partenaires au développement de l'Union sur le PER ;
- recueillir les intentions de financement des bailleurs de fonds et mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre du PER et enfin ;
- créer entre l'Union et ses partenaires au développement un cadre permanent d'échanges, d'informations, de suivi et d'évaluation du PER.

Processus d'élaboration du Dossier de base de la Table ronde

La préparation de cette Table ronde a nécessité l'élaboration d'un dossier de base sous la supervision du Comité de Pilotage. Celle-ci s'est appuyée sur l'existant, notamment le PER initial, adopté en mai 2004 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, ainsi que les autres documents élaborés par les différentes institutions communautaires. Elle a également pris en compte les préoccupations exprimées par les populations et les partenaires au développement de l'Union lors des missions conjointes de sensibilisation.

Ce dossier comprend, outre le présent rapport de synthèse, un volume sur le diagnostic socio-économique, la vision et la stratégie de l'Union pour les dix prochaines années (2006-2015); un volume sur le programme d'actions 2006-2010 sous-tendant la stratégie proposée, un volume sur le cadrage macroéconomique et les impacts du programme quinquennal et un volume sur les fiches de présentation des projets du Programme.

Pour appréhender les différents déterminants du développement de l'Union aussi bien dans son évolution passée, dans son état actuel que dans ses perspectives, une démarche en quatre étapes a été adoptée.

1. Analyse de la situation passée et présente de l'espace UEMOA : une analyse rétrospective, prenant en considération les évolutions majeures intervenues dans l'environnement régional et mondial de l'Union, a été menée sur la période 1994-2005. Cette analyse a permis de relever les progrès accomplis par l'UEMOA, ses forces et potentialités ainsi que les principaux obstacles à la réalisation de ses objectifs.

2. Formulation d'une vision et de la stratégie de l'UEMOA sur les dix prochaines années (2006-2015) : sur la base des tendances dégagées à l'issue de l'analyse rétrospective, deux scénarii exploratoires de l'évolution à long terme de l'Union ont été dégagés. En rapprochant ces scénarii d'évolution possible des ambitions de l'Union, la Vision d'avenir que se fixe l'UEMOA a été développée et explicitée. Les enjeux et défis majeurs attachés à cette Vision ont d'abord guidé la formulation de la stratégie qui est déclinée en cinq axes stratégiques. Chaque axe stratégique a ensuite été décomposé en plusieurs objectifs stratégiques et en lignes d'actions.

3. Elaboration d'un programme d'actions quinquennal 2006-2010 : la formulation du programme d'actions a porté d'abord sur l'examen de tous les projets inscrits au PER initial. Elle s'est poursuivie par l'examen du répertoire des projets prévus ou en cours de réalisation ayant une dimension intégratrice, dans les organisations régionales, sous régionales ainsi que dans les pays de l'Union. Un accent particulier a été mis sur la cohérence, la complémentarité et la synergie à développer avec les politiques, stratégies et programmes des organisations au niveau continental, régional et sous régional (UA, CEDEAO, ALG, OMVS, etc.). Chaque projet retenu dans le PER a fait l'objet d'une présentation synthétique sous forme de fiche de projet.

4. Evaluation de l'impact macroéconomique du programme quinquennal 2006-2010 : Un cadre d'analyse a été utilisé pour évaluer l'impact macro économique du Programme, notamment sur la formation brute de capital fixe, la croissance économique, les finances publiques ainsi que sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce cadre d'analyse repose sur un modèle qui met en relation, l'investissement, la productivité marginale du capital, le stock de capital et le taux de croissance.

Le choix du modèle est surtout guidé par le souci de manipuler un outil pas trop exigeant en données compte tenu des contraintes importantes en matière de production d'informations statistiques. A ce titre, sous les hypothèses standard, la production est fonction du stock de capital physique et du capital humain. Dans cette démarche, l'investissement est considéré comme une variable instrumentale sur laquelle les acteurs de la politique économique peuvent agir.

Pour la détermination du stock de capital, la méthode de l'inventaire permanent à partir de données annuelles sur les dépenses d'investissement sur la période 1980-2004 a été utilisée. L'investissement est entendu au sens de la comptabilité nationale : la formation brute de capital fixe.

La démarche séquentielle et itérative de l'évaluation des effets et impacts du PER comprend les six étapes suivantes : (i) Détermination du stock de capital selon l'inventaire permanent; (ii) Impact du PER sur le stock de capital; (iii) Détermination du taux de croissance économique; (iv) Détermination du Produit Intérieur Brut (v) Décomposition du PIB (ressources et emplois, finances publiques, secteur extérieur, situation monétaire) et (vi) Bloc pauvreté (indicateurs sociaux)

Deux scénarii macroéconomiques qui montrent les bénéfices attendus de la mise en œuvre ou non du PER sont testés sur la base d'hypothèses élaborées à partir des modalités de mise en place des investissements du PER : **un scénario tendanciel et un scénario souhaitable.**

A l'issue de ces étapes, le dossier de base provisoire de la Table ronde comprenant les différents volets a fait l'objet d'une restitution aux Comités Nationaux de Politique Economique, au secteur privé, à la société civile et aux organisations professionnelles au cours d'ateliers nationaux, d'un atelier régional d'experts et d'une réunion des Ministres sectoriels. La principale motivation qui sous-tend l'organisation des ateliers de restitution est de jeter les bases d'une meilleure appropriation du PER par toutes les parties prenantes au processus. Le Dossier de base prend également en compte les préoccupations des partenaires techniques et financiers rencontrés lors de la mission circulaire conjointe organisée en novembre et décembre 2005 par le comité de pilotage.

Le présent document de synthèse fait ressortir les conclusions majeures du dossier de base de la Table ronde. Il est structuré en trois parties : **la première partie fait le point** sur le processus d'intégration au sein de l'espace UEMOA. **La seconde**

décline la solution novatrice adoptée par les instances dirigeantes de l'Union ainsi que les résultats attendus pour accélérer le processus d'intégration économique dans la sous-région ouest africaine et enfin **la troisième partie propose** un cadre de partenariat entre l'UEMOA et ses partenaires au développement dans le cadre du financement et de la mise en œuvre du PER.

I. L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE : UN PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE SOUS-REGIONALE EN COURS

Le processus d'intégration de l'UEMOA, initié depuis 1994, est régi par un cadre institutionnel qui régleme l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration dont l'évaluation fait ressortir que des progrès notables ont été accomplis.

1.1. Cadre institutionnel de l'Union

L'UEMOA regroupe huit pays⁵, pour une population d'environ soixante quatorze (74) millions d'habitants en 2004. Les Etats membres ont décidé d'apporter des réponses communes ou concertées aux défis de l'économie contemporaine. Ils adhèrent à des objectifs économiques et sociaux communs afin de mieux tirer profit des opportunités et de faire face aux menaces induites par les mutations de l'environnement économique international.

L'UEMOA s'est fixée comme objectif la construction d'un véritable espace socio-économique commun. Pour ce faire, la Commission de l'UEMOA est chargée, en coordination avec les deux autres Institutions communautaires (BCEAO, BOAD) et les Etats Membres, d'élaborer les Actes Additionnels au Traité, les Règlements, les Directives et Recommandations pour adoption par les **organes de décision de l'Union que sont la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres, et de les mettre en oeuvre**. C'est ce cadre institutionnel qui exerce les fonctions de maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des politiques communautaires.

Par ailleurs, les pays de l'UEMOA sont également membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui comprend quinze (15) Etats membres.

1.2. Les politiques d'intégration économique sous-régionale dans l'UEMOA.

Les principaux chantiers de l'UEMOA pour construire un espace attractif concernent : (i) le renforcement de la bonne gouvernance politique et économique à travers le développement des initiatives régionales en faveur de la paix, la démocratie et la restauration d'un environnement favorable aux investissements ; (ii) l'approfondissement de l'intégration économique à travers la mise en œuvre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité assorti d'un dispositif de surveillance multilatérale et la consolidation des acquis de l'Union douanière; (iii) l'élaboration du code communautaire des investissements ; (iv) l'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure (uniformisation de la Taxe de la Valeur Ajoutée, 2001) ;

⁵ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

(v) l'harmonisation des modalités de privatisation des entreprises publiques et enfin (vi) la mise en œuvre des politiques sectorielles.

1.3. Le bilan des politiques d'intégration dans l'UEMOA.

Au terme de ses onze premières années, le processus d'intégration de l'UEMOA a, à son actif :

- ***l'intégration de la dimension politique à la mission économique de l'UEMOA*** afin que celle-ci puisse désormais apporter sa contribution dans le domaine de la prévention et du traitement des conflits qui affectent l'Union et veiller au respect par les Etats membres des règles démocratiques et de l'Etat de droit.

- ***l'adoption du Tarif Extérieur Commun*** par l'ensemble des pays de l'Union qui a permis d'accroître les échanges intracommunautaires avec un taux annuel moyen de 12% entre 1996 et 2003 pour un objectif à terme d'au moins 25%. Les exportations de l'Union en destination des pays tiers se sont accrues de 4% en moyenne annuelle sur la période 1996-2001.

- ***la rationalisation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée*** qui a permis aux économies de l'Union d'amorcer une nette rupture avec leur forte dépendance aux droits de douane pour le financement de leurs budgets respectifs. L'harmonisation du taux de la TVA à 18% ainsi que l'élargissement de l'assiette ont fait passer le ratio Recettes fiscales sur Produit intérieur Brut de 14% en 2001 à 15% en 2005 pour un objectif d'au moins 17%.

- l'application du ***Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité*** ainsi que de la surveillance multilatérale depuis 2000 a justifié la définition d'un ensemble d'objectifs de convergence assortis de huit critères macroéconomiques que les pays membres se doivent de respecter. Des progrès significatifs ont été enregistrés sur le plan de la gestion du cadre macroéconomique des pays membres de l'UEMOA : l'Union a enregistré un taux de croissance économique moyen annuel de 3,65% sur la période 1994-2005. L'analyse séquentielle du profil de croissance permet d'établir que l'Union a connu un rythme soutenu de croissance économique sur la période 1994-1999, avec un taux moyen annuel de 4,8% alors que sur la période 2000-2005, le taux de croissance économique a été de 2,5%. Qu'il s'agisse de la production, des prix, des finances publiques, de la monnaie ou encore de la position extérieure, les indicateurs restent globalement orientés vers une bonne direction, notamment, au cours de la sous-période 1994-1999. Cette dynamique de croissance a connu depuis 2000, une décélération suite à la dégradation de la situation socio-politique dans certains pays membres de l'Union.

- Dans le ***secteur industriel***, la mise en œuvre de la Politique Industrielle Commune (PIC) n'a pas encore permis aux entreprises du secteur de contribuer pour plus de 27% à la formation du Produit Intérieur Brut de l'Union. Les contraintes que la PIC devrait contribuer à lever sont encore d'actualité : l'environnement est peu incitatif ; l'infrastructure institutionnelle est peu efficace ; la qualité du management et la productivité des facteurs sont encore insuffisantes et les relations inter et intra industrielles sont faibles dans l'Union.

- Dans le ***secteur agricole***, la Politique Agricole de l'Union (PAU) n'a pas encore permis de résorber entièrement le déficit céréalier. Globalement, la disponibilité de céréales permet de couvrir 2320 calories par personne et par jour pour une norme

FAO de 2400 calories. Quatre pays (la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et la Guinée Bissau) dépassent à l'heure actuelle la norme FAO. Enfin, la PAU n'a pas encore permis d'assigner et d'atteindre des objectifs de production précis à l'agriculture de rente et à l'agriculture vivrière.

Malgré les résultats appréciables enregistrés au niveau du cadre macroéconomique, **les conditions de vie des populations de l'Union** ne se sont pas significativement améliorées, même si le rythme de croissance économique s'est amélioré, entre 1995 et 2004. Le niveau de développement humain au Mali, au Bénin, au Sénégal et, dans une moindre mesure au Togo, demeure encore insuffisant pour faire baisser durablement l'incidence de la pauvreté dans l'Union, qui est de 44% contre une moyenne africaine de 45%.

Les ressources publiques affectées au développement du **capital humain** n'ont pas été significativement accrues. En 2002, les dépenses de santé rapportées au PIB n'ont dépassé 7%⁶ dans aucun des pays de l'Union. L'espérance de vie à la naissance est de 48 ans contre 69 ans pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (AEP). Sur 1000 naissances vivantes près de 100 enfants meurent avant leur premier anniversaire contre 35 pour l'AEP. Plus de 800 décès maternels sont enregistrés pour 100 000 naissances vivantes. La propagation de la pandémie du SIDA et du paludisme hypothèque la croissance et le développement des pays de l'Union ; plus de 50% de la population n'a pas accès à l'eau potable en milieu rural ; plus des deux tiers de la population de l'Union vivent dans des pays qui connaissent ou ont connu des conflits socio-politiques au cours des cinq (5) dernières années.

Dans le domaine de l'**éducation**, les dépenses publiques étaient, en moyenne, inférieures à 4%⁷ du PIB de l'Union en 2000 contre près de 5% pour toute l'Afrique Subsaharienne. Le taux brut de scolarisation primaire varie entre 45% au Niger et 100% au Togo, alors qu'au niveau secondaire il varie entre 19% au Sénégal et 40% au Togo.

Les politiques de mise en place des **infrastructures économiques** dans l'Union se sont concentrées dans le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication et les finances.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, la situation physique des **infrastructures routières** n'a pas évolué de façon significative par rapport au constat établi en 2001 dans le cadre de l'élaboration du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Elle se caractérise toujours par un réseau d'une densité relativement faible (2,68 km pour 1000 habitants) et en état de vétusté avancé. S'y ajoutent une discontinuité physique et une disparité de niveau de services sur les axes communautaires, une faible accessibilité des zones rurales aux infrastructures de transport, un manque de coordination dans la gestion des infrastructures. En outre, les conditions d'utilisation optimale du réseau ne sont pas encore réunies en raison de la disparité des règles et usages relatifs aux transports et transits routiers inter - Etats au sein de l'Union.

La longueur totale du **réseau ferroviaire** atteint à peine 4000 kilomètres de voies dont plus de la moitié se trouve dans un état de vétusté avancé. Ce réseau se caractérise par une faible interconnexion entre les différents centres urbains et entre les centres de production et d'échanges de produits agricoles et industriels.

⁶ Banque Mondiale, [World Development indicators, 2005](#)

⁷ Banque Mondiale, [Edustat, World Development indicators, 2000](#)

Le **transport aérien** est marqué par l'insuffisance des liaisons inter – Etats à la suite de la disparition de la compagnie aérienne Air Afrique, la non-conformité aux normes d'une large partie des infrastructures et installations techniques aéroportuaires ainsi que la disparité et l'inadéquation des réglementations nationales en matière de sûreté et de sécurité.

Le **transport maritime** reste toujours confronté à un certain nombre de contraintes et faiblesses qui entravent sa compétitivité : faiblesse des services administratifs portuaires, lenteur des services douaniers et de transit, insuffisante harmonisation des réglementations et procédures douanières dans les ports de l'Union, insuffisante coordination avec les autres modes de transport.

Cependant, depuis 2001, les pays enclavés de l'Union (Burkina Faso, Mali et Niger) ont développé des stratégies d'amélioration de leur transit de marchandises via les ports de la sous-région (Abidjan, Cotonou, Dakar, Lomé, Accra) afin de ne plus dépendre exclusivement d'un corridor pour leur accès à la mer. Une des composantes de ces stratégies est articulée autour de l'amélioration des infrastructures de transports routier et ferroviaire.

La **situation énergétique** des Etats membres de l'Union, hormis quelques spécificités, se caractérise par un certain nombre de facteurs limitants. Elle est, d'une part, quasi dépendante de l'utilisation massive de la biomasse. Quatre vingt pour cent (80%) de l'énergie utilisée dans l'Union provient du bois de feu, du charbon de bois et des déchets végétaux. D'autre part, la forte dépendance vis-à-vis des approvisionnements en hydrocarbures constitue un lourd fardeau pour les économies de l'Union.

La part de l'électricité dans le bilan énergétique de l'Union est restée relativement faible avec environ 5% et le taux d'électrification se situe autour de 18%. Ce taux cache un important déséquilibre non seulement entre les pays, mais également entre les milieux urbain et rural. Les coûts des produits pétroliers et de l'électricité restent très élevés pour l'activité économique et pour une population à dominante rurale et pauvre.

L'utilisation des énergies renouvelables demeure faible (moins de 0,1% dans le bilan énergétique de l'Union) malgré l'importance du potentiel de l'espace communautaire. Il peut être noté une quasi absence de planification énergétique au niveau communautaire et une insuffisante coopération sous-régionale.

Le dynamisme des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** s'est accéléré à partir de 1995, notamment avec l'apparition de la téléphonie mobile et le développement de l'Internet au sein de l'Union. Les coûts de communication restent encore élevés dans l'Union. Pour opérationnaliser ses objectifs en matière de télécommunication, l'UEMOA a élaboré en 2000 des orientations et un plan d'action pour améliorer les télécommunications dans l'espace de l'Union, conformément au deuxième programme prioritaire des télécommunications de la CEDEAO (INTELCOM II) adopté en 1998.

Les **Institutions financières** dans l'Union sont encore caractérisées par une prépondérance d'institutions bancaires, filiales de banques européennes, qu'on retrouve à peu près dans l'ensemble des pays de l'Union. La restructuration du système bancaire dans l'Union a permis d'assainir le système après la mise en place d'une Commission Bancaire chargée de veiller à une correcte application des directives de la BCEAO. Néanmoins, on note la création de nouveaux groupes bancaires ouest africains comme Ecobank, la BOA, le groupe Atlantique, le groupe de la Banque Régionale de Solidarité.

Face aux nombreuses contraintes liées à l'environnement et aux difficultés d'accès au financement qui entravent le développement des PME/PMI, une étude sur la promotion et le financement des PME dans l'Union, initiée par la BOAD, a permis d'adopter un programme d'actions afin d'aider les PME/PMI à lever les entraves à leur développement, notamment sur le plan financier. Devant l'inadaptation de l'offre de financement à la demande provenant d'acteurs économiques divers dans l'Union, les autorités monétaires ont reçu mandat d'oeuvrer à l'émergence d'institutions alternatives de financement. C'est ainsi que le système de financement décentralisé a connu un essor sans précédent dans l'Union et que les autorités de l'Union ont décidé de mettre un accent particulier sur son développement et sur sa réglementation.

Au total, ***l'analyse de la situation de l'Union à la veille de la Table ronde*** révèle que des progrès notables dans la construction du marché commun ont été réalisés. Cependant, ***certaines faiblesses persistent toujours***, notamment les difficultés de circulation des personnes et des biens, avec ses implications en termes d'accès aux infrastructures économiques et sociales, de droit d'établissement et d'harmonisation des prestations. Aussi, les éléments d'harmonisation relevant des Politiques Sectorielles et concourant à l'édification du marché commun (réseaux de transport, services énergétiques, diffusion des NTIC, accès à la formation, dynamisation des filières agro-industrielles, mise à niveau des entreprises) sont encore à parfaire. Une fois perfectionnées, ces politiques entreront dans leur phase opérationnelle à travers essentiellement la mise en œuvre du PER et du DSRP régional. Quant aux politiques transversales, dont la mise en œuvre est déterminante pour assurer le passage de l'Union douanière au Marché commun et consolider ainsi l'espace économique régional, nombre de chantiers restent à entreprendre. C'est ainsi que se justifient l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du premier programme quinquennal du PER.

II. LE PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL : UN PROGRAMME NOVATEUR POUR ACCELERER LE PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE DANS L'UEMOA.

Dans la formulation et la mise en œuvre du PER, il importe de retenir que l'UEMOA a comme vocation l'émergence d'une région en intégration progressive et sélective, avec des groupes de pays et des secteurs ayant des niveaux de développement asymétriques. Sur le plan analytique, ce constat implique que ***l'Union ne peut être appréhendée de façon pertinente ni comme la somme de ses Etats-membres, ni comme leur simple juxtaposition.***

Les principes fondamentaux qui ont structuré l'élaboration du PER sont, d'une part, une coopération renforcée entre les Etats membres et, d'autre part, le développement d'un partenariat avec les secteurs privés aux niveaux national, régional et international. La stratégie régionale postule que l'accélération de l'intégration procurera des résultats économiques supérieurs à ceux qui seraient obtenus par la simple juxtaposition des performances individuelles de ses pays membres. Les initiatives régionales demeurent centrées sur les services publics qui ne peuvent être fournis efficacement par chaque pays pris individuellement. ***L'objectif ultime que les autorités de l'Union visent à travers cette stratégie est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations.***

Les pays membres de l'UEMOA sont certes confrontés à certaines contraintes structurelles communes qui justifient une approche intégrée et collective dans l'analyse comme dans l'action. L'une de ces contraintes structurelles majeures est le

déficit du niveau et de la qualité des infrastructures économiques et sociales. Toutefois, il existe aussi des différences marquées dans les avantages comparatifs (pays côtiers, pays enclavés) et partant des potentialités économiques (ressources halieutiques, ressources du sous-sol, ressources agricoles) dont disposent les pays membres de l'Union. Outre le développement des infrastructures et la gestion partagée des ressources communes, les Etats sont aussi confrontés à d'autres contraintes liées essentiellement à la consolidation de la bonne gouvernance politique et économique et à l'aménagement équilibré du territoire communautaire.

Compte tenu de ces caractéristiques majeures, l'accélération du processus d'intégration dans l'espace UEMOA s'est focalisée sur les enjeux stratégiques que sont le renforcement de la bonne gouvernance, le développement du capital physique et du capital humain et les modalités (stratégies communautaires) qui permettent de mieux coordonner les efforts afin de relever plus efficacement le défi de la croissance, de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

Les ressources humaines ainsi que le niveau et la qualité des infrastructures déterminent dans une large mesure la pleine utilisation des potentialités d'une économie. Une politique nationale, voire régionale, de développement doit dès lors se focaliser sur le renforcement de la stabilité politique, l'accumulation et la valorisation du capital humain et du capital physique.

La **bonne gouvernance politique et économique** permet de renforcer les actions à même d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Il s'agit, pour les organes de l'Union, d'organiser les actions en faveur de la stabilité politique (suivi des élections et des conflits) et juridictionnelle ainsi que de l'amélioration de la gouvernance économique, du climat des investissements et de l'aménagement équilibré du territoire communautaire.

Le **capital humain** concerne le comportement économique et social des individus, surtout la façon dont la somme de leurs connaissances et aptitudes leur permet d'accroître leur productivité et leurs revenus et de participer au processus de développement. Les axes du processus d'accumulation du capital humain sont l'acquisition de savoir et de connaissances, l'amélioration de l'accès aux services de santé et aux autres services sociaux de base.

Les **infrastructures** constituent un facteur d'amélioration des performances productives. Elles contribuent à ce titre à la croissance par le renforcement de l'offre de produits et de services de l'économie. L'analyse de la typologie des infrastructures permet de les définir selon deux optiques :

- **par rapport à leur fonction** - Infrastructures sociales - : ce sont des biens et services qui entretiennent et développent le capital humain (éducation, santé, autres services sociaux de base, Gouvernance des institutions publiques et privées).

- **par rapport à leur finalité** – infrastructures économiques - : ce sont des biens collectifs mixtes à la base de l'activité productive (Hansen 1965). A partir de cette définition, il est possible de distinguer : (i) les Infrastructures de transport : routes, ponts, aéroports, ports qui facilitent la circulation des marchandises et des personnes ; (ii) les Infrastructures de communication : technologies de l'information et de la communication (NTIC); (iii) les Réseaux d'adduction d'eau et de fourniture d'énergie.

L'élaboration du PER a nécessité la détermination des tendances lourdes auxquelles est confronté le processus d'intégration de l'Union, l'identification des enjeux de

développement de l'UEMOA et la formulation d'une vision de l'Union à l'horizon 2015.

2.1. Les tendances lourdes du processus d'intégration

L'analyse rétrospective sur la période 1994-2005 de la situation socio-économique de l'Union a révélé les tendances lourdes suivantes :

- une évolution démographique rapide ;
- une faiblesse du niveau des infrastructures de développement ;
- un faible volume des investissements ;
- une productivité globale des facteurs insuffisante ;
- une spécialisation assise sur des produits primaires dont les cours mondiaux sont instables et régressifs ;
- une résurgence des conflits et de l'insécurité dans l'Union.

Si ces tendances lourdes se poursuivent, les économies de l'Union ne pourront pas réaliser les taux de croissance requis pour atteindre d'ici 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, sur la base des simulations, il ressort que :

- l'évolution moyenne du taux de croissance de l'Union n'atteindra pas 6% en 2015 avec un rythme de 4,68% en moyenne sur les cinq premières années, 2006-2010 ;
- le revenu par tête évoluerait très peu sur la période, passant de 279 000 FCFA en 2005 à 308 000 FCFA en 2010 et à 357 400 en 2015 ;
- l'incidence de la pauvreté ne serait réduite que très faiblement passant de 44% en 2004 à 39,0% en 2010 avant d'atteindre 35,5% en 2015 contre un objectif de 22% (OMD) ;
- au plan social, le taux brut de scolarisation serait de 81,2%, loin de la scolarisation universelle en 2015 ; le taux d'analphabétisme des adultes, qui est de 62% en 2005, passerait à 55,8% en 2010 et à 52,0% en 2015. Quant à la mortalité infantile, elle resterait à un niveau toujours élevé (85,2 pour mille) en 2015 ;
- au total, l'indice de développement humain, déjà faible dans l'Union, n'évoluerait que très peu en passant de 0,334 en 2005 à 0,357 en 2010 ;

Ces évolutions tranchent nettement avec les enjeux de développement socio-économique que les mutations de l'environnement international, les progrès accomplis par l'Union et les contraintes auxquelles est confronté le processus d'intégration de l'Union, ont mis en relief.

L'évolution de la situation socio-économique de l'Union sur la période 1994-2005 est présentée en détail dans le Volume I intitulé « diagnostic, vision et stratégie ».

2.2. Les enjeux de développement de l'Union.

La poursuite de la construction d'un espace économique et social intégré à travers la consolidation des efforts déjà accomplis et une insertion réussie des économies des pays membres de l'Union dans le processus de la mondialisation demeure les enjeux majeurs de l'Union.

La construction d'un espace socio-économique attractif des investissements passe par la promotion de la bonne gouvernance, la disponibilité d'infrastructures - économiques et sociales- et de ressources humaines de qualité. L'insertion dans l'économie mondiale exige une transformation structurelle des économies par une option en faveur de la bonne gouvernance, une massification des investissements et un approfondissement des politiques communautaires et nationales axées sur :

- une amélioration de la compétitivité des économies ;
- une croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté.

2.3. La vision de l'UEMOA à l'horizon 2015

Face à ces enjeux, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, à travers une Déclaration solennelle intitulée « Impulser une dynamique nouvelle au processus d'intégration régionale » faite en janvier 2004 à Niamey, engagé l'Union à accélérer la construction d'un marché commun unifié en vue d'asseoir une économie régionale dynamique et compétitive qui s'insère avec succès dans l'économie africaine et dans l'économie mondiale.

La vision à l'horizon 2015 qui découle de cette déclaration solennelle peut être ainsi exprimée : « **Faire de l'UEMOA un espace unifié et ouvert au profit d'une population solidaire** » L'émergence d'un tel pôle économique large, ouvert et compétitif se matérialise par :

- un espace politique caractérisé par des performances en matière de bonne gouvernance, de démocratie et de diffusion des meilleures pratiques en matière de gestion financière ;
- un espace économique plus intégré, avec des échanges renforcés entre les différents pays et le développement de multiples réseaux de partenariat entre les entreprises ;
- un espace régional plus équilibré, grâce à la promotion de l'aménagement du territoire communautaire dans les politiques publiques des Etats membres et au développement de la solidarité communautaire ;
- un tissu dense de PME/PMI, productif, compétitif, orienté vers les exportations et animé par une classe d'entrepreneurs dynamiques et modernes ;
- une véritable communauté universitaire pluridisciplinaire ;
- une sensible réduction de la pauvreté et des inégalités entre pays, entre régions et entre populations.

2.4. La stratégie d'opérationnalisation de la vision.

La réalisation de la vision à l'horizon 2015 est assise sur une stratégie régionale d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté compatible avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement et fondé sur le principe de subsidiarité. Elle s'appuie sur un espace économique unifié et ouvert susceptible d'accroître la compétitivité, d'attirer les investissements et donc d'accélérer la diversification économique. La stratégie est articulée autour de cinq axes stratégiques qui fixent la direction à suivre pour le choix et la fixation des objectifs stratégiques dans la poursuite desquels seront identifiées les activités à mener dans les programmes quinquennaux glissants.

L'AXE STRATEGIQUE 1 : Consolider la bonne gouvernance et approfondir l'intégration économique avec comme finalité un encouragement à la bonne gouvernance politique et économique et à l'approfondissement de l'intégration par la consolidation de l'exercice de la surveillance multilatérale et les acquis de l'union douanière. Cet axe comprend quatre objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance politique et économique : le but poursuivi sous cet objectif est de mettre en place, au niveau de l'Union, un cadre de bonne gouvernance politique et économique qui constitue un préalable à l'approfondissement de l'intégration, à la sécurisation des investissements et à l'insertion réussie de l'Union dans l'économie mondiale.

Objectif stratégique 2 : Approfondissement de l'intégration économique : C'est l'objectif majeur du PER. Les actions prévues dans ce cadre ont pour but de renforcer la stabilité macroéconomique, en favorisant une meilleure organisation de la convergence des politiques budgétaires nationales, afin de les rendre compatibles avec la politique monétaire commune.

Objectif stratégique 3 : Approfondissement de l'intégration des marchés des facteurs : les actions prévues visent à améliorer, au plan communautaire, les conditions d'accès aux facteurs de production et à favoriser leur mobilité. L'accent a été ainsi mis sur la réalisation des actions en faveur du développement des micros crédits et de la réforme foncière.

Objectif stratégique 4 : Développement de la solidarité communautaire : les actions prévues visent à établir une nouvelle forme de solidarité et de cohésion sociale en faveur des zones défavorisées et en retard de développement ou souffrant de graves contraintes géographiques et/ou naturelles.

L'AXE STRATEGIQUE 2 : Développer les infrastructures économiques. Au regard du rôle central des infrastructures économiques dans la construction de l'intégration, leur modernisation a été considérée comme l'épine dorsale du programme 2006-2010. Elles constituent un levier essentiel d'une croissance économique forte et réductrice de pauvreté. Cet axe comprend un seul objectif stratégique.

Objectif stratégique : Réhabilitation et modernisation les infrastructures économiques. La poursuite de cet objectif est articulée autour de cinq volets qui sont décrits dans le Volume II.

L'AXE STRATEGIQUE 3 : Construire un appareil productif intégré avec les objectifs stratégiques suivants :

Objectif stratégique 1 : Restructuration et mise à niveau des entreprises et promotion du financement des PME / PMI.

Objectif stratégique 2 : Valorisation et transformation des ressources naturelles pour lutter contre la pauvreté. Cet objectif est sous-tendu par deux programmes dont l'un présente les actions retenues au titre de l'Agenda coton et l'autre est consacré aux questions liées à la sécurisation de la production et à la gestion des ressources partagées.

L'AXE STRATEGIQUE 4 : Développer les ressources humaines. Il comprend deux objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : Développement du niveau quantitatif des services de santé.

Objectif stratégique 2 : Développement des systèmes d'enseignement supérieur.

L'AXE STRATEGIQUE 5 : Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources, la mise en oeuvre et le suivi /évaluation. Cet axe comprend deux objectifs :

Objectif stratégique 1 : Mobilisation des ressources pour le financement du programme.

Objectif stratégique 2 : Elaboration des mécanismes de mise en œuvre et de suivi/évaluation du programme.

Les cinq (5) axes du PER sont présentés de manière plus détaillée dans le Volume II intitulé « Programme d'actions 2006-2010 ».

Avec le PER, l'Union jette les bases d'une nouvelle organisation de la production, de la circulation des facteurs de production, des biens et services et des capitaux à l'échelle régionale. Celle-ci s'articule autour d'une stratégie et de modalités opérationnelles explicites pour atteindre les principaux objectifs visés. Elle adopte également une démarche cohérente, compatible avec les objectifs et les exigences du NEPAD en matière de bonne gouvernance et de gestion macroéconomique.

2.5. Le Programme Economique Régional 2006-2010.

Le PER est conçu comme la déclinaison de la vision qu'ont les Chefs d'Etat de l'intégration économique de l'Union conformément à l'esprit et à la lettre du Traité de l'UEMOA. Il vise l'approfondissement de l'intégration régionale à travers le renforcement du secteur productif et des services sociaux de base pour ***l'émergence d'une économie régionale compétitive, génératrice de croissance économique et qui s'intègre harmonieusement dans l'économie mondiale. Les grandes lignes de la vision de l'Union à l'horizon 2015 sont présentées dans le Volume II intitulé « Programme d'actions 2006-2010 ».***

Le PER s'articule autour « d'un ensemble de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'UEMOA ». Les projets retenus concernent les secteurs suivants le ***transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, les ressources humaines, l'agriculture et l'industrie, la bonne gouvernance politique et économique.*** Enfin, le PER est mis en œuvre à travers un programme quinquennal glissant qui fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Pour une parfaite cohérence avec les autres espaces socioéconomiques environnants, les objectifs stratégiques retenus dans le Programme Economique

Régional 2006-2010, ont été formulés en prenant en considération les politiques sectorielles déjà adoptées par les instances de décision de l'Union, le Document de stratégie régionale de réduction de la pauvreté, les documents de stratégie nationale de réduction de la pauvreté, les programmes de la CEDEAO notamment pour les infrastructures économiques, les politiques du CILSS particulièrement en matière de développement rural et d'environnement et le plan d'action à court terme du NEPAD.

Pour chaque objectif stratégique, un plan d'action a été élaboré (cf. Volume II). Les actions sont principalement de deux natures : des mesures et des projets d'investissement pouvant servir de levier à l'approfondissement de l'intégration régionale. Une programmation glissante permet d'actualiser annuellement les actions retenues.

Prenant en compte les possibilités de report qu'offre cette programmation glissante, une démarche sélective des projets a été adoptée, sous-tendue par la prudence et le réalisme dans la détermination du niveau et de la capacité d'absorption du financement à mobiliser. Cette démarche a abouti à la définition des critères de sélection ci-après :

- le caractère intégrateur des projets (application du principe de «subsidiarité») ;
- l'impact des projets sur l'axe stratégique tout en tenant compte de leur maturité avérée ainsi que leur faisabilité sur la période du programme ;
- la non disponibilité de tout ou partie du financement pour le projet.

Au total, 63 projets intégrateurs ont été retenus sur la base de ces critères. Ils constituent la première génération des projets du PER dans les domaines ciblés.

2.6. Le Coût du Programme Economique Régional 2006-2010.

Le coût global du PER s'élève à **2 910 milliards F CFA sur la période 2006-2010 dont 908 (31,2%) acquis et 2 002 (68,8%) à rechercher**. L'annexe 2 détaille la programmation des ressources par axe stratégique.

COÛT DU PROGRAMME QUINQUENNAL DU PER 2006-2010

Axes stratégiques	Coût global (en millions FCFA)	Acquis (en millions FCFA)	Financement à rechercher	
			Montant en millions FCFA	% du coût par axe
Axe 1: Consolider la bonne gouvernance et approfondir l'intégration économique	79 801	6 938	72 863	91,3%
Axe 2: Développer les infrastructures économiques	2 271 364	897 392	1 373 972	60,5%
Axe 3: Construire un appareil productif intégré	250 641	3 920	246 721	98,4%
Axe 4: Développer les ressources humaines	305 280	0	305 280	100,0%
Axe 5: Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du PER	3000	0	3000	100,0%
Coût global du PER	2 910 086	908 250	2 001 836	68,8%
Part relative du coût global du PER (%)	100	31,2%	68,8%	

2.7. Effets et impacts attendus de la mise en œuvre du PER.

Afin d'évaluer l'impact du programme sur l'économie de l'Union et sur les OMD, un cadre d'analyse a été utilisé avec un certain nombre d'hypothèses qui ont permis de bâtir les deux scénarii (tendanciel et souhaitable). Les effets et impacts attendus de la mise en œuvre du PER peuvent être déclinés aux niveaux du secteur productif, de la formation brute de capital fixe (FBCF), du cadre macroéconomique et des conditions de vie des populations.

- **Sur le secteur productif** : le secteur de l'agriculture, bien que gardant un rythme d'évolution tendancielle positif, afficherait une contribution en baisse relative. Ce même phénomène est observé dans le secteur de la transformation, qui malgré une croissance en hausse, enregistre une contribution légèrement en baisse sur la période 2006-2010 avec la mise en œuvre du programme, qui ne bénéficierait en début de période qu'au secteur secondaire (BTP et Energie). Ainsi les **taux de croissance réelle des secteurs primaire, secondaire et tertiaire** seraient, en moyenne entre 2006 et 2010, respectivement de **6%, 9% et 5%**.

- **Sur la formation brute de capital fixe (les infrastructures économiques et sociales)** : la mise en œuvre du programme va se traduire par une demande accrue d'investissements publics à fort contenu en FBCF. Dans le contexte d'allègement progressif de la dette publique extérieure des pays, assorti de réformes, les Etats membres seraient en mesure de restaurer leurs capacités de financement et d'endettement pour faire face à de nouveaux investissements. **Le taux d'investissement**, essentiellement tiré par l'investissement public, passerait de 15,1% en 2005 à 23,6% en 2010 pour le scénario souhaitable contre 15,1% en 2005 et 14,6% en 2010 pour le scénario tendanciel.

- **Sur le cadre macroéconomique** : la réalisation du programme d'actions 2006-2010 du PER permettrait d'enregistrer un gain de croissance évalué à 1,2 point de pourcentage en moyenne par an, soit en moyenne annuelle sur la période 2006-2010, 4,68% sans PER contre 5,86% avec la réalisation du PER. De par son apport en termes de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), le programme génère un effet régional qui permet de renforcer la qualité des performances économiques au niveau des pays membres. Son impact n'agira véritablement qu'à partir de 2010, après la réalisation des investissements et l'amélioration attendue de la productivité globale des facteurs. **Le taux de croissance** attendu de la réalisation du programme d'actions quinquennal 2006-2010 passerait de 3,6% en 2005 à 7,1% en 2010, contre 3,6% en 2005 et 5,3% en 2010 pour le scénario tendanciel (sans PER).

La maîtrise des **dépenses publiques** dans un environnement de respect des critères de convergence et l'embellie des recettes publiques hors dons permettraient de s'attendre à une nette amélioration du **solde global hors dons en pourcentage du PIB**, qui passerait de -5% en 2005 à -1,4% en 2010. La **pression fiscale** augmenterait d'environ un (1) point de pourcentage en passant de 16,6% en 2006, à 17,4% en 2010. L'**encours de la dette** rapporté au PIB enregistrera une nette amélioration, passant de 65% en 2005 à 39% en 2010.

Cette évolution satisfaisante de l'économie de l'espace UEMOA est également reflétée par **un bon comportement des indicateurs de convergence** avec la mise en œuvre du programme. En effet, au titre des indicateurs de 1er rang, le **solde budgétaire de base hors PPTTE en pourcentage du PIB** passerait pour l'ensemble des pays UEMOA, de -0,4% en 2005 à 2,0% en 2010. Cependant, par rapport au déficit **extérieur courant hors dons rapporté au PIB**, il sera observé une détérioration de la balance commerciale et une amélioration de la **balance courante**

rapportée au PIB qui passerait de -4,3% en 2005 à -1,0% en 2010. De même, le programme aurait un impact positif sur les échanges commerciaux intra UEMOA qui passeraient de 12% en 2005 à 13 % en 2010. Le **taux d'inflation** serait contenu en dessous de 3% sur toute la période du programme.

- **Sur l'amélioration des conditions de vie des populations** : en terme d'effets directs, liés à la mise en place des investissements du programme, **la demande induite convertie en activités** équivaldrait à 53 817 emplois directs sur la période 2006-2010, soit 10 763 emplois en moyenne par an. Ainsi, le PER constitue un programme générateur de revenus indispensables dans le contexte de la lutte contre la pauvreté.

Le PER a également des impacts indirects positifs sur la pauvreté et les conditions de vie des populations, dans la mesure où les indicateurs sociaux seraient élastiques par rapport aux dépenses publiques sociales. En termes d'atteinte des OMD, notamment dans le cadre de l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, une amélioration significative du niveau de pauvreté est attendue dans l'Union, sur la base des estimations faites. **L'incidence de la pauvreté passerait de 43,4% en 2005 à moins de 31,4% en 2010**, avant d'atteindre un niveau de 13,3% de pauvres dans l'Union en 2015. La mise en œuvre du PER réduirait ainsi, plus que de moitié, l'incidence de la pauvreté sur la période 2006-2015, atteignant ainsi un des Objectifs – majeurs - du Millénaire pour le Développement.

Dans le secteur de l'**éducation**, le **taux brut de scolarisation** attendu de la mise en œuvre du programme passerait de **73,0% en 2005 à 87,1% en 2010**. Le **niveau d'analphabétisme des adultes** serait sensiblement en baisse, passant de 62,0% en 2005 à 49,8% en 2010. L'impact du programme sur la scolarisation des filles resterait alors très appréciable par rapport à la tendance. Le **taux brut de scolarisation des filles** passerait de 43% en 2005 à 50% en 2010, atteignant un niveau record de parité dans les cinq premières années de mise en œuvre du PER.

Dans le domaine de la **santé**, sur la période 2006-2010, la baisse du **taux de mortalité infantile** restera significative, passant de 103 pour mille en 2005 à 64,7 pour mille en 2010. Malheureusement, même à ce rythme, l'objectif ne sera pas encore atteint en 2015. La mise en œuvre du programme devrait permettre de maintenir le **taux de prévalence du VIH/SIDA** en dessous de 3% (4,3% en 2005 et 2,2% en 2010) à partir de 2010, contre 3,8% en 2010 pour l'ensemble de l'UEMOA sans le PER. **L'espérance de vie à la naissance** passerait de 48 ans en 2005 à 51,4 ans en 2010.

L'analyse détaillée des effets directs et indirects attendus de la mise en œuvre du PER est présentée dans le Volume III intitulé « Cadrage macroéconomique ». En définitive, l'analyse montre que le PER constitue un important levier de création d'externalités positives en faveur d'une croissance forte et inclusive, dont il ne sera possible d'avoir la pleine mesure de tous les impacts qu'à long terme. Le PER se présente comme un véritable instrument d'opérationnalisation de la vision de l'UEMOA et un élément essentiel de début de réalisation concrète du NEPAD.

III. PARTENARIAT ENTRE L'UEMOA ET LES BAILLEURS DE FONDS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.

Le Programme Economique Régional restera lettre morte tant que les modalités de sa mise en œuvre et de son suivi/évaluation ne seront pas inscrites dans un cadre

d'intervention suffisamment opérationnel avec des mécanismes clairement définis. Dans cette perspective, trois principes devront donc guider la mise en œuvre du PER :

- **appropriation** : les différents acteurs (Etats membres, institutions régionales, société civile, secteur privé, partenaires au développement) doivent s'approprier le PER dans le cadre d'un processus d'internalisation. En particulier, les Etats membres, en tant que principaux bénéficiaires, devraient assumer la pleine responsabilité dans sa phase de mise en œuvre ;
- **participation** : dès le départ, tous les acteurs (institutions régionales, Etats membres, bailleurs de fonds, secteur privé) ont été impliqués à travers de larges campagnes de sensibilisation et d'explication du PER. Ils seront aussi sollicités dans la recherche de financement et au moment de la réalisation de ce programme pour l'atteinte des objectifs auxquels ils ont contribué à la fixation ;
- **transparence et efficacité** : la mobilisation des ressources nécessaires au financement du PER exige la définition de normes de gestion, s'inscrivant dans la perspective du renforcement de la bonne gouvernance, gage d'une mobilisation accrue des ressources. En effet, les partenaires extérieurs ne soutiendront pas l'Union dans la mise en œuvre du programme tant qu'ils n'auront pas l'assurance que la gestion et l'utilisation de leurs ressources financières sont transparentes.

La réussite du PER est aussi conditionnée par la cohérence qui doit exister avec les programmes des autres organisations à vocation régionale. L'importance de cette mise en cohérence exige, d'une part, l'instauration d'un cadre global de partenariat avec tous les bailleurs de fonds qui disposent d'une approche régionale pour la coordination de l'aide et, d'autre part, la mise en place d'un dispositif opérationnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation intégrant toutes les parties prenantes au Programme (institutions régionales, Etats membres, partenaires au développement, secteur privé et société civile).

3.1. La stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du Programme

La stratégie de mobilisation de ressources à déployer en vue du financement du PER comporte deux volets (ressources internes et ressources extérieures) ; chacun étant modulé en fonction de la nature des financements à rechercher en adéquation avec les emplois prévus et avec les sources potentielles de financement.

3.1.1. Stratégie de mobilisation de ressources internes

Les Etats membres de l'UEMOA et leurs institutions communautaires ont retenu un principe fondamental consistant à accorder la primauté à la mobilisation des ressources des Etats et celles propres aux institutions de l'Union. La mise en application de ce principe sera la manifestation de la volonté affichée des Etats et des institutions de l'UEMOA et de la CEDEAO (BIDC) de participer, aux moyens de leurs ressources propres, au financement des projets relevant aussi bien du secteur public non marchand que du secteur public marchand.

Son application devrait ainsi créer un effet de levier pour la mobilisation de ressources financières extérieures additionnelles auprès de la communauté internationale et intéresser le secteur privé à la réalisation du PER. Elle facilitera davantage l'adhésion des partenaires au développement et autres donateurs au financement du Programme.

Les ressources internes à mobiliser proviendront de diverses sources dont notamment : i) les ressources budgétaires propres à l'Union (les budgets des Etats membres et de la Commission de l'UEMOA par le canal du FAIR) ; ii) les ressources d'emprunt (la BOAD et les systèmes bancaire et financier régionaux).

a. Les ressources budgétaires des Etats

Dans le cadre de leur programmation financière et conformément à l'inscription des projets du PER dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP) tels que retenus dans le cadre de leurs programmes économiques en vigueur, les Etats membres de l'UEMOA mettent à contribution les ressources budgétaires pour financer les contreparties nationales à leur charge. L'inscription au PIP est une condition nécessaire pour tout projet devant être retenu dans le PER.

De l'examen de la situation des projets du PER inscrits dans les PIP, il ressort que les ressources budgétaires nécessaires pour leur financement (contreparties à la charge des Etats) de 2006 à 2010 sont estimées à **350 milliards FCFA**. Ce montant se situe parfaitement dans les capacités des Etats membres de l'UEMOA et est cohérent avec leur programmation financière pour les années à venir.

En effet, suivant les projections qui sont faites dans le rapport semestriel d'exécution de la Surveillance Multilatérale de décembre 2005, le ratio des investissements financés sur ressources internes sur les recettes fiscales serait en moyenne de 22,4% pour la période 2006-2010 contre un pourcentage proche de 18,5% obtenu au cours des cinq années passées. Cette projection correspond, en termes de ressources fiscales à affecter aux investissements à réaliser pour les cinq prochaines années, soit environ **2 800 milliards F CFA**.

b. La Commission de l'UEMOA : le FAIR

Le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR), premier fonds structurel mis en place par la Commission de l'UEMOA, est un instrument de solidarité destiné essentiellement au financement de l'aménagement équilibré du territoire communautaire, en contribuant à la réduction des disparités régionales. Le FAIR est alimenté annuellement à l'occasion de l'affectation des ressources du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) décidé par le Conseil des Ministres de l'Union et d'autres ressources que la Commission mobilise auprès de ses partenaires au développement.

Il importe de rappeler que, par le mécanisme du PCS mis en place par l'article 16 de l'Acte Additionnel n° 04/96 du 10 mai 1996 instituant un régime tarifaire préférentiel transitoire des échanges au sein de l'Union et son mode de financement, la Commission de l'UEMOA mobilise des ressources internes destinées au financement de ses activités et de celles des autres organes de l'Union.

Dans le souci d'assurer un financement pérenne du processus d'intégration, principalement par des ressources propres et tenant compte à la fois des ressources disponibles et de celles nécessaires à l'exécution sécurisée du Programme d'activités de l'Union, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, par Acte Additionnel n° 07/99 du 08 décembre 1999, a relevé de 0,50 à 1% le taux du PCS qui constitue la seule ressource propre de l'Union depuis juillet 1996.

Pour l'emploi de ses ressources, le FAIR procède à une programmation quinquennale ou triennale (annuellement actualisée) approuvée par le Conseil des Ministres. En ce qui concerne le financement des projets nationaux inscrits dans son

programme d'intervention 2004-2006, les ressources du FAIR sont utilisées pour produire un effet de levier en bonifiant la charge d'intérêt des prêts et en payant les contreparties nationales des prêts contractés par les Etats auprès de la BOAD.

Par ce mécanisme de cofinancement avec les partenaires, le FAIR jouera pleinement son rôle d'effet de levier en décuplant la capacité des bailleurs de fonds, notamment la BOAD, et en facilitant la mobilisation des ressources.

C'est dans cette perspective que le FAIR constitue un réceptacle pour les ressources appropriées par rapport à ses interventions et que les partenaires au développement pourraient mettre à sa disposition en vue de renforcer la synergie désormais établie entre le FAIR, la BOAD et les autres bailleurs de fonds.

c. La BOAD

La BOAD, bras financier de l'UEMOA, a capitalisé durant ses 33 années d'activités une réelle capacité de mobilisation de ressources internes et externes. Conformément à ses orientations stratégiques, la Banque a progressivement développé son action en contribuant à l'accroissement du taux d'investissement de l'Union, à la diversification de la production et à l'accélération de la croissance économique.

Les financements de la BOAD concernent les secteurs marchand et non marchand. Pour ses financements, l'activité banque est chargée des opérations du secteur marchand (secteur privé stricto sensu et secteur public marchand), tandis que son Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) mis en place depuis juillet 2002 par ses organes délibérants est le véhicule utilisé pour mobiliser les dons et les emprunts concessionnels destinés au financement des projets du secteur non marchand.

Au regard des réalisations passées du FDC et des autres financements de la Banque annuellement octroyés au secteur non marchand et aux infrastructures économiques (entre 50 et 60 milliards F CFA), il pourrait être attendu compte non tenu des nouvelles ressources qui pourraient être mobilisées, des financements d'au moins 40 milliards par an en faveur du PER, soit un total de 200 milliards pour la programmation 2006-2010. Ces financements pourraient soutenir la réalisation de projets à hauteur de 29% pour le secteur non marchand et 48% pour le secteur marchand.

d. Les systèmes bancaire et financier régionaux

Les financements traditionnellement mobilisés auprès du système bancaire pourraient également être mis à contribution dans le cadre des projets rentables pour lesquels de tels financements seraient appropriés.

Quant au marché financier régional de l'UEMOA, il dispose d'importantes liquidités dont la mobilisation s'avère souhaitable en vue de la mise en œuvre du PER. Pour les projets productifs ou d'infrastructures marchandes susceptibles de générer des revenus récurrents (routes à péages, chemins de fer, aéroports, etc.), les ressources du marché financier régional constituent une source complémentaire de financement par rapport au financement bancaire et à l'auto-financement.

Le développement d'activités d'émissions obligataires initiées par des sociétés du secteur public marchand ou par des sociétés privées (anciennes sociétés publiques privatisées, notamment) aujourd'hui constaté sur le marché financier régional, constitue une illustration encourageante des possibilités de mobilisation des ressources du marché.

Par ailleurs, à l'instar de l'initiative de la BEI, en matière de financement de projets d'infrastructures européens, la titrisation pourra être promue par la BOAD au niveau du marché financier régional de l'UEMOA. Elle pourra ainsi engendrer des opportunités de partenariat entre investisseurs financiers régionaux et investisseurs étrangers d'une part, et des opportunités de partenariat public-privé, d'autre part.

Le développement d'autres instruments innovants comme la création d'un marché financier hypothécaire avec les différents outils et structures de financement (titrisation d'actifs, caisse régionale de refinancement, ...), est actuellement en cours d'examen dans le cadre d'un Comité de Pilotage (BOAD, CREMPF, BCEAO). La mise en place de tels instruments permettra au marché financier d'offrir davantage de possibilités de financement aux projets rentables.

Enfin, il convient de souligner l'important Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA (PDMF) en cours d'exécution qui ambitionne, au moyen d'une assistance technique extérieure, de renforcer l'expertise des acteurs, d'améliorer le cadre réglementaire et de rendre plus fluide la circulation des biens dans l'Union grâce à une ligne de crédit destinée au financement de projets d'infrastructures routières Inter-Etats inscrits dans le PER.

Le PDMF comprend également une troisième composante innovante pour l'UEMOA et qui concerne une offre de facilité de garantie. Ce nouvel instrument associe les garanties des risques non commerciaux et commerciaux offertes à la fois par l'IDA, la MIGA et l'AFD. Il constitue à ce titre, un véritable levier stratégique de promotion du partenariat public-privé pour la réalisation d'infrastructures économiques dans l'Union. L'ensemble du projet a ainsi pour objectif d'améliorer l'efficacité du marché financier régional, de sécuriser les investissements dans l'Union et d'attirer les IDE. Il est en conséquence un important instrument de financement pour la réalisation des projets inscrits au PER.

Dans la sous-région, plusieurs fonds de garantie spécialisés sont actifs et contribuent à faciliter la mobilisation de ressources d'emprunt requises pour le financement de projets productifs et d'infrastructures marchandes. Il s'agit notamment du Fonds GARI, du FAGACE, du FSA et du FEGECE.

Ces structures constituent des instruments de financement appréciables de par les garanties qu'elles offrent pour la mobilisation de ressources nécessaires à la réalisation des projets éligibles à leur assistance. Elles ont développé avec les bailleurs de fonds, notamment la BOAD, une synergie d'actions. A côté de ces instruments de garanties classiques, il est promu au sein de l'UEMOA dans le cadre de la facilité ci-dessus indiquée, une nouvelle offre de produits de garantie.

3.1.2. Stratégie de mobilisation de ressources extérieures

Les ressources extérieures sont constituées principalement des concours financiers et techniques provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que du marché financier international. Il s'agit : de dons et de ressources d'emprunts concessionnels et non concessionnels.

a. Les principes déterminants de la stratégie

En plus de la primauté accordée à l'utilisation des ressources internes, la mobilisation des ressources extérieures exige une démarche coordonnée des institutions de l'Union auprès des bailleurs de fonds. C'est dans cette perspective que les Etats membres de l'UEMOA et leurs institutions communautaires ont adopté

une stratégie de mobilisation des ressources extérieures pour le financement du PER qui repose sur trois (03) principes fondamentaux simples.

Le choix de ces principes est guidé par le souci de cohérence avec les réformes économiques en cours ou envisagées, les objectifs d'intégration économique, la valorisation des mécanismes régionaux de mobilisation de ressources existants et le financement du développement.

Il est également motivé par la nécessité d'offrir aux partenaires au développement une souplesse sans préjudice de l'efficacité et de la transparence nécessaires dans la gestion de leur coopération financière avec les Etats membres et leurs institutions communautaires. Il s'agit des principes suivants : le recours aux dons et ressources concessionnelles, la nécessité d'une coordination du dispositif régional de mobilisation de ressources, les passerelles entre le PER et les programmes des partenaires au développement

- Le recours aux dons et ressources concessionnelles

Le recours aux dons et ressources concessionnelles est retenu comme mode privilégié de financement extérieur afin de limiter l'endettement extérieur des Etats membres et tenir compte des contraintes de soutenabilité de la dette qui s'imposent à eux. En effet, cinq pays sur les huit membres de l'UEMOA ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE. Pour renforcer la soutenabilité de leur dette, ces pays sont astreints à la limitation de leur endettement qui leur impose de n'avoir accès qu'à des ressources de dons ou à des ressources hautement concessionnelles.

- La nécessité d'une coordination du dispositif régional de mobilisation de ressources

L'UEMOA propose aux bailleurs de fonds des réceptacles et des relais financiers appropriés capables d'assurer une bonne coordination dans la mobilisation des ressources et une bonne utilisation de celles-ci suivant leur nature. De ce fait, les institutions de l'Union ont adopté pour lesdits réceptacles une démarche coordonnée en développant une complémentarité et une synergie dans leurs actions de mobilisation de ressources et de financement. Il s'agit d'exploiter les mécanismes du Groupe de la BOAD (dont principalement le FDC), de la Commission de l'UEMOA (FAIR) et les structures des Etats membres.

Cette ouverture valorisant les dispositifs nationaux et régionaux existants est dictée par le souci d'offrir aux bailleurs de fonds, sans préjudice de la transparence et de l'efficacité requises, la souplesse nécessaire pour mobiliser les différentes formes de concours financiers qu'ils envisagent d'octroyer à l'Union pour la réalisation du PER. Les bailleurs de fonds pourront ainsi positionner leurs financements par rapport aux différents réceptacles que l'Union leur offre. Cette dynamique permettra également d'harmoniser les méthodes et d'assurer la cohérence des objectifs fixés.

- Les passerelles entre le PER et les programmes des partenaires au développement

Pour une efficacité accrue, la définition de passerelles opérationnelles entre le PER et les programmes des différents partenaires au développement sera promue comme mode privilégié de coopération des bailleurs de fonds en faveur du PER ; ce qui suppose la construction de partenariats favorisant les financements multi sources et multi bénéficiaires, à l'instar du Projet de Développement du Marché Financier (PDMF) de l'UEMOA. Dans cette perspective, plusieurs partenaires contactés ont

déjà indiqué leur disponibilité à prendre en compte, dans la programmation de leur future coopération financière avec les pays de l'Union, les choix stratégiques et actions du PER qu'ils envisagent de soutenir.

Il s'agit notamment, au niveau des institutions internationales de la Banque Mondiale, de la Commission Européenne, de la Banque Africaine de Développement et au niveau des pays donateurs de la France, du Royaume de Belgique, de l'Allemagne, des Pays Nordiques Européens, du Canada, du Japon, de la Chine, de l'Inde. Les Etats membres de l'UEMOA demandent aux organisations régionales, comme l'Union Européenne et aux institutions internationales disposant d'instruments ou de fonds de financement régional destinés à l'intégration économique, d'utiliser les mécanismes régionaux existants dans l'UEMOA comme relais financiers pour une partie des ressources de leurs programmes. Ces relais seront utilisés en fonction de la nature des ressources et de leur capacité à mobiliser les types de financements offerts par les partenaires extérieurs.

b. Les mécanismes régionaux de mobilisation de ressources

Les principes fondamentaux ci-dessus énoncés déterminent la stratégie de mobilisation de ressources extérieures. Ils devraient permettre aux partenaires au développement, dans le cadre de leur coopération financière avec les Etats membres, les institutions et les organes communautaires de l'UEMOA, d'organiser au mieux la mise à disposition de leurs concours financiers à mobiliser pour le financement du PER. Les mécanismes existants au niveau national et régional (Groupe de la BOAD et FAIR) constituent les canaux naturels de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PER.

S'agissant des mécanismes régionaux et conformément à leurs objectifs respectifs et spécifiques que le Conseil des Ministres de l'Union leur a assignés, le Groupe de la BOAD et la Commission de l'UEMOA ont des mécanismes appropriés servant de canaux pour la mobilisation et la coordination des ressources d'Aide Publique au Développement (APD) affectées au financement de la réalisation de divers projets dont ceux du PER.

Une attention particulière devra être apportée aux ressources nécessaires pour le financement du PER, en tenant compte de la synergie développée entre les mécanismes de mobilisation et d'affectation de ressources existants dans l'Union. A cet effet, les ressources du FAIR sont et continueront d'être utilisées comme effet de levier pour le financement des projets du secteur non marchand, à travers notamment la bonification de certains prêts de la BOAD et d'autres bailleurs de fonds ainsi qu'à travers la prise en charge des contreparties des Etats membres de l'Union. Cette approche, pratiquée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Minimum du FAIR, sera appliquée aux financements des projets inscrits à la fois dans le PER et dans le Programme d'activités du FAIR.

En ce qui concerne spécifiquement le Groupe de la BOAD, principal outil financier régional de l'UEMOA, il dispose, de par ses textes de base et ses moyens, de la capacité requise pour mener une intermédiation financière sur une base régionale lui permettant de mobiliser à la fois, des ressources internes et extérieures pour le financement du PER.

En effet, au fil des années, la BOAD a accumulé une somme d'expériences, un savoir faire et une bonne expertise en intermédiation financière (mobilisation de ressources, financements) et en exécution de projets, notamment régionaux. Elle est une véritable capacité de développement régional, apportant une valeur ajoutée aux efforts des Etats membres de l'Union en matière de mobilisation de ressources et de mise en œuvre de réformes et programmes économiques. Tenant compte de cette

vocation, la BOAD a été désignée chef de file pour la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds du PER.

Le capital autorisé de la BOAD a été doublé par décision du Conseil des Ministres de l'Union à hauteur de 700 milliards FCFA en juillet 2004. Cette décision vise principalement le renforcement de la capacité d'endettement et la diversification de l'actionnariat de l'institution en vue d'une mobilisation accrue de ressources extérieures. Suivant le mécanisme régional mis en place par les Statuts de la Banque, les Etats membres de l'UEMOA garantissent, à travers son capital sujet à appel, qui est passé de 200 à 512 milliards FCFA, les emprunts que contracte la BOAD dans le cadre de son action d'intermédiation financière pour financer des investissements dans tous les pays de l'UEMOA.

La crédibilité dont jouit la BOAD auprès de ses Etats membres, des opérateurs économiques locaux et des partenaires extérieurs fait d'elle, un relais financier capable de drainer des ressources vers les économies de l'Union et d'aider à une meilleure coordination de l'APD en leur faveur. En effet, en plus de ses ressources propres, la BOAD a mobilisé 511 milliards FCFA sous formes : d'emprunts intérieurs (203 milliards), d'emprunts extérieurs (255 milliards) et de dons par des partenaires extérieurs (53 milliards). L'ensemble de ces ressources a permis à la BOAD d'injecter dans les économies de l'Union 923 milliards FCFA qui ont contribué à drainer vers l'UEMOA 2 200 milliards FCFA de cofinancements avec des partenaires extérieurs pour la réalisation d'un programme d'investissements de 3 500 milliards (hors taxes).

La BOAD intervient dans la mobilisation de ressources en mettant essentiellement son Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) comme dispositif régional pour recevoir des concours financiers sous forme d'emprunts et de dons, des partenaires au développement en vue de financer des projets d'investissements productifs et d'infrastructures économiques et sociales. Le FDC est un véhicule conçu pour assurer une bonne transparence dans la mobilisation de ressources financières et leur affectation adéquate selon la nature des emplois à financer.

En outre, pour compléter son action et soutenir davantage les orientations et priorités de développement définies par ses Etats membres, la BOAD a mis en place, avec la collaboration de ses partenaires, des structures financières spécialisées. Il s'agit:

- de **Cauris Investissement SA**, une Société de capital-risque créée en janvier 1995 et qui a pour objectif, d'apporter le complément de fonds propres nécessaires aux entreprises pour le financement d'activités rentables relayé depuis 2005 par **CAURIS-CROISSANCE** ;
- du **Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest « Fonds GARI »** créé en janvier 1995 et géré par la BOAD. Le Fonds offre des garanties aux banques et établissements financiers dont celles-ci pourraient avoir besoin pour l'octroi de financements aux entreprises des pays de la CEDEAO ;
- du **Fonds Ouest Africain d'Investissement (FOAI)** et de la **Société Ouest Africaine de Gestion d'Actifs (SOAGA)** qui ont été créés en octobre 2002 ; la SOAGA assure la gestion du FOAI.

De plus, dans le cadre des accords conclus entre la BOAD et le Gouvernement Fédéral Suisse, il a été mis en place en 1995 le Projet d'Utilisation du Fonds Suisse qui sert de point d'application pour la mise en œuvre de l'assistance financière suisse pour le développement du micro crédit et de l'appui institutionnel aux organisations de base dans les pays de l'UEMOA.

Au total, l'UEMOA offre aux partenaires extérieurs à travers le Groupe de la BOAD et le FAIR, un cadre privilégié et un relais financier éprouvé aux partenaires extérieurs pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du PER.

c. La promotion de mécanismes innovants de mobilisation de ressources

En se référant au nouvel outil de mobilisation d'APD initié au cours de l'année 2005 par l'Angleterre et appelé «Facilité Financière Internationale », un fonds de titrisation de futures ressources d'APD attendues des partenaires au développement pourrait être promu au niveau de l'UEMOA.

Les ressources d'un tel fonds, qui seraient initialement constituées par des emprunts, seraient utilisées pour le financement de projets du Programme Economique Régional. La mobilisation effective des ressources de l'APD serait ensuite affectée au remboursement des emprunts constitués.

Dans le cadre de la mobilisation de ressources pour le financement du PER, les projets d'infrastructures économiques envisagés pourraient également bénéficier de cette nouvelle source de financement en fonction de la capacité de leurs promoteurs à accéder au marché financier régional.

De plus, certaines innovations financières qui sont en train d'être promues par différents acteurs du marché financier régional (BOAD, CREMPF, BCEAO) pourraient également permettre de mobiliser des ressources en vue du financement du PER. Il s'agit de la titrisation des flux financiers espérés en vue de la mobilisation de ressources remboursables qui est aujourd'hui, une pratique courante sur le marché financier international et que l'UEMOA pourrait développer dans le cadre de la diversification de son marché financier.

La mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre du PER appelle de la part des Etats membres de l'UEMOA, plus que jamais, un esprit de solidarité partagée pour impulser à l'économie régionale le dynamisme requis afin de jouer pleinement sur les effets de complémentarité et la réalisation des investissements intégrateurs qui rapprochent les économies et renforcent leur compétitivité.

3.2. Mécanismes de mise en oeuvre et de suivi/évaluation

S'inspirant des dispositifs existants pour la mise en oeuvre et le suivi des programmes régionaux de l'UEMOA, dont notamment le PACITR, le dispositif de mise en oeuvre et de suivi-évaluation du PER nécessite la création d'un cadre de concertation, de coordination et de suivi qui clarifie le rôle des différents acteurs locaux et extérieurs.

Ces acteurs comprennent d'une part les institutions communautaires à savoir la Commission de l'UEMOA, la BOAD, la BCEAO, les Etats membres de l'UEMOA et d'autre part, les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les opérateurs du secteur privé.

Ainsi, le cadre de mise en oeuvre s'appuiera sur les acteurs de façon différenciée, selon qu'il s'agisse d'un projet relevant strictement d'un Etat ou de plusieurs Etats membres de l'Union. Quant au cadre de suivi-évaluation, il sera concentré pour

l'essentiel autour du dispositif institutionnel existant, c'est-à-dire le Comité de pilotage, la Cellule de Gestion du PER (CG/PER) et le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

3.2.1. Le cadre d'exécution

De façon générale, la mise en œuvre des projets du PER pourra se faire à travers le recours à des agences d'exécution dont notamment la BOAD.

A titre illustratif, pour les travaux routiers, un Comité de coordination regroupant les différents Etats concernés sera mis en place, sous la Présidence des Institutions communautaires, pour permettre une action coordonnée pour la recherche de financement et assurer la cohérence de la programmation et des caractéristiques des infrastructures.

Pour chacun des tronçons de routes et ouvrages ciblés, les Etats représentés par leurs ministères chargés des routes seront les maîtres d'ouvrage. Les organes d'exécution seront les directions ou structures en charge de l'entretien routier dans les pays concernés. La surveillance et le contrôle des travaux seront confiés à des Bureaux d'ingénieurs spécialisés après appels d'offres internationaux et les travaux seront réalisés à l'Entreprise après appels d'offres internationaux.

De même, pour la construction du poste de contrôle juxtaposé par exemple, un Comité regroupant les 2 Etats concernés et la Commission de l'UEMOA sera mis en place pour le pilotage. Le Maître d'Ouvrage délégué sera la Commission de l'UEMOA. La surveillance et le contrôle des travaux seront confiés à des Bureaux d'ingénieurs spécialisés après appels d'offres internationaux et les travaux seront, là aussi, réalisés à l'entreprise après appels d'offres internationaux.

a. Les Etats membres de l'UEMOA

La mise en œuvre du PER est placée sous la responsabilité des Etats membres avec l'appui des institutions communautaires. Ils sont, à ce titre, les principaux acteurs et bénéficiaires du Programme, d'où l'interaction à maintenir en permanence entre le PER et le Programme d'Investissements Publics (PIP) de chaque Etat qui constitue l'un des critères essentiels du choix des projets. Cette prise en compte dans le PIP permet d'ériger le PER au rang des priorités nationales et de renforcer l'adhésion des Autorités nationales au processus d'intégration régionale.

Au niveau opérationnel, le PER étant un programme multisectoriel, les Etats devront chacun créer **un Comité inter-ministériel** s'appuyant essentiellement sur les structures techniques compétentes chargées de la mise en œuvre des projets. La composition et les attributions de ce Comité pourraient être définies par le Comité de pilotage du PER, en collaboration avec les Etats membres. La présidence de ces structures pourrait être confiée aux Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) qui constituent les relais de la Commission de l'UEMOA dans les Etats membres.

La mise en œuvre du PER se fera fondamentalement à partir des programmes en cours et à venir qui seront pilotés par les départements ministériels sectoriels. Conformément à la priorité que les plus hautes autorités de l'Union accordent à la mise en œuvre du PER, la politique des Etats en matière d'investissements devra être réorientée vers les projets régionaux retenus dans le Programme. Dans cette optique, des dotations budgétaires adéquates devront être affectées aux secteurs relevant du PER.

b. Le Comité de pilotage du PER

Créé par la Décision N°878/2004/P.COM/UEMOA, le Comité de pilotage du PER est composé des représentants de la Commission de l'UEMOA, de la BOAD et de la BCEAO. Sa présidence est assurée par la Commission de l'UEMOA. Des représentants des Etats membres et des partenaires au développement peuvent participer à titre consultatif aux réunions en cas de besoin. Le Comité de pilotage est chargé du suivi et de l'évaluation du PER. A cet effet, il :

- propose au Conseil des Ministres de l'UEMOA l'actualisation annuelle du PER. Cette activité doit être réalisée en octobre de chaque année pour tenir compte de la période de préparation du budget de l'année suivante dans les Etats membres ;
- élabore des rapports semestriel et annuel sur l'état d'avancement du PER ;
- dresse l'état des financements acquis et à mobiliser ;
- fait des recommandations visant à assurer un financement optimal des projets à exécuter ;
- élabore un programme de travail assorti d'un budget à soumettre aux trois institutions pour validation et prise en compte dans leur programmation budgétaire ;
- veille à la bonne exécution des campagnes de sensibilisation à l'attention des Etats (Administration générale, Etablissements publics, etc.) du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement ;
- s'assure de l'intégration du PER dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP) et dans les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) des Etats membres ;
- établit la cohérence des actions menées dans le cadre du PER avec celles des autres programmes régionaux, notamment le NEPAD.

Le Comité de pilotage tient au moins deux sessions ordinaires par an sur convocation de son Président. La première session est prévue au cours du mois d'avril et la seconde au mois d'octobre de chaque année.

Le Comité de pilotage du PER est assisté par la Cellule de gestion du PER qui en assure le secrétariat et s'appuie dans le suivi et l'évaluation du PER sur les structures nationales compétentes désignées par les Etats membres. Il peut faire recours à toutes autres personnes ou structures dans l'exercice de ses missions.

Ce Comité de pilotage doit donner place à l'issue de la Table ronde des bailleurs de fonds, à un Comité plus élargi comprenant les représentants de tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du PER, notamment les représentants des Etats membres et des partenaires au développement, la Chambre consulaire régionale, le secteur privé.

c. La Cellule de gestion du PER

La Cellule de gestion du PER a été créée par la Décision N°879/2004/PCOM/UEMOA. Elle assiste le Comité de pilotage dans le suivi et l'évaluation du PER, elle est notamment chargée :

- de faire des propositions sur l'actualisation annuelle du PER ;
- d'assurer le secrétariat permanent du PER, avec pour mission notamment :
 - o la préparation des réunions du Comité de pilotage ;
 - o la préparation des avant-projets de rapports semestriel et annuel sur l'état d'exécution du PER ;
 - o la conservation et l'archivage des correspondances et des comptes rendus des travaux relatifs à la mise en œuvre du PER.

Pour assurer la complémentarité et la synergie entre projets d'une part et entre pays d'autre part, la stratégie d'intervention de la CG/PER doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

A cet effet, l'intervention de la CG/PER pourrait être articulée autour de l'organisation suivante :

- des sous commissions sectorielles autour des activités centrales de l'articulation du PER aux stratégies nationales et de suivi de la mobilisation et de l'absorption des ressources auxquelles prendront part les différents acteurs concernés, y compris les partenaires au développement ;
- des répondants pays dans les structures techniques concernées, chargées de la mise en œuvre du Programme.

Un recours ponctuel à des consultants selon le principe du « faire faire », sous la supervision de la Cellule permettra d'exécuter les activités identifiées.

d. Le secteur privé

Le secteur privé, aussi bien régional qu'extra régional devrait être une pièce essentielle du dispositif de mise en œuvre des projets retenus dans le PER et relevant des activités marchandes (création d'une compagnie aérienne sous-régionale, interconnexion des réseaux électriques prioritaires, réseaux intracommunautaires à haut débit en matière de télécommunication, promotion des NTIC, mise en œuvre de l'agenda coton, etc.). Afin d'assurer une forte implication de ce secteur, une large campagne de sensibilisation devrait accompagner la Table ronde des bailleurs de fonds du PER à laquelle il sera associé. Il s'agira, sur la lancée des missions de sensibilisation des bailleurs de fonds, de diffuser largement les fiches des projets relevant de ce secteur pour attirer les investisseurs potentiels.

Au niveau communautaire, la Chambre consulaire régionale devrait être fortement impliquée dans le cadre d'un dialogue duquel se dégageraient les attentes des différentes parties prenantes pour engager les mesures d'incitation nécessaires à la mobilisation de ce secteur.

Au niveau des Etats, les contacts seront privilégiés par le canal des partenariats existants entre les Chambres de commerce et certains investisseurs étrangers, à la suite des consultations sur le secteur organisées un peu partout dans les Etats membres.

3.2.2. Dispositif de suivi/évaluation

Le dispositif de suivi/évaluation du PER est un mécanisme à caractère décisionnel. A ce titre, il est particulièrement chargé des tâches suivantes :

- apprécier les orientations et la périodicité de formulation et d'ajustement du programme d'actions ;
- examiner les résultats des travaux d'élaboration et de réajustement du programme d'actions ;
- examiner et valider les bilans périodiques de mise en œuvre du PER ;
- recommander des études à caractère général ou spécifiques nécessaires à l'approfondissement du programme d'actions et à la maturation des projets ;
- examiner et valider le système de monitoring et d'évaluation du Programme ;
- proposer des contrats d'objectifs avec les partenaires au développement et les opérateurs privés dans la recherche d'un meilleur impact du Programme.

Le dispositif devrait être articulé autour des instances suivantes :

- le Conseil des Ministres de l'UEMOA ;
- le Comité de pilotage du PER ;
- la Cellule de gestion du PER ;
- les représentations au niveau des Etats membres de l'Union.

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA est l'organe décisionnel dans le suivi-évaluation et la mise en œuvre du Programme. A ce titre, il est le destinataire des rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des impacts du Programme. Il valide les orientations stratégiques proposées par le Comité de pilotage ainsi que l'actualisation annuelle du Programme.

Le Comité de pilotage est chargé du suivi et de l'évaluation du PER. A cet effet, il a pour mission de contribuer d'une manière générale à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à sa mise en œuvre, d'assurer les arbitrages et de définir les mesures appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du Programme.

La Cellule de Gestion du PER est la pièce maîtresse du dispositif de suivi et d'évaluation du Programme. Elle est chargée d'une part, d'apprécier les programmes sectoriels et le système de monitoring et d'évaluation et d'autre part, d'établir les bilans de mise en œuvre des programmes d'actions. Elle constitue le lieu d'approfondissement des mesures d'incitation et de promotion des projets retenus dans le Programme en vue de faire des propositions pertinentes sur son actualisation et veille notamment à la cohérence des politiques sectorielles avec le PER.

A cet effet, les objectifs suivants guideront la stratégie d'intervention de la CG/PER:

- (i) le suivi de la progression de la mise en œuvre du Programme ;
- (ii) l'évaluation de ses effets et impacts à travers le suivi des indicateurs intermédiaires et de résultats ;
- (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière ;

- (iv) la mise en place d'un système d'information.

Dans ce cadre, un manuel détaillé portant fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation devrait être élaboré par la CG/PER, avec une liste précise des indicateurs de suivi et des autres données devant alimenter le système d'information sur le PER.

Au niveau des Etats membres, les structures nationales compétentes constituent les relais nationaux du mécanisme. Elles fourniront l'information spécifique par pays, permettant la réaction des acteurs régionaux sur la base d'informations précises et suffisamment désagrégées. Ces instances s'appuieront sur **un Comité technique inter-ministériel** chargé de la mise en œuvre du Programme et les CNPE.

Dans le souci d'associer tous les acteurs au suivi et à l'évaluation du Programme, le dispositif pourrait être élargi aux bailleurs de fonds et aux organisations sous-régionales qui participeront au financement du PER, au sein d'un cadre de concertation.

Les institutions communautaires (Commission de l'UEMOA, BCEAO et BOAD) : les institutions communautaires ont une obligation de résultat dans la mise en œuvre et le suivi du PER, compte tenu de son caractère régional.

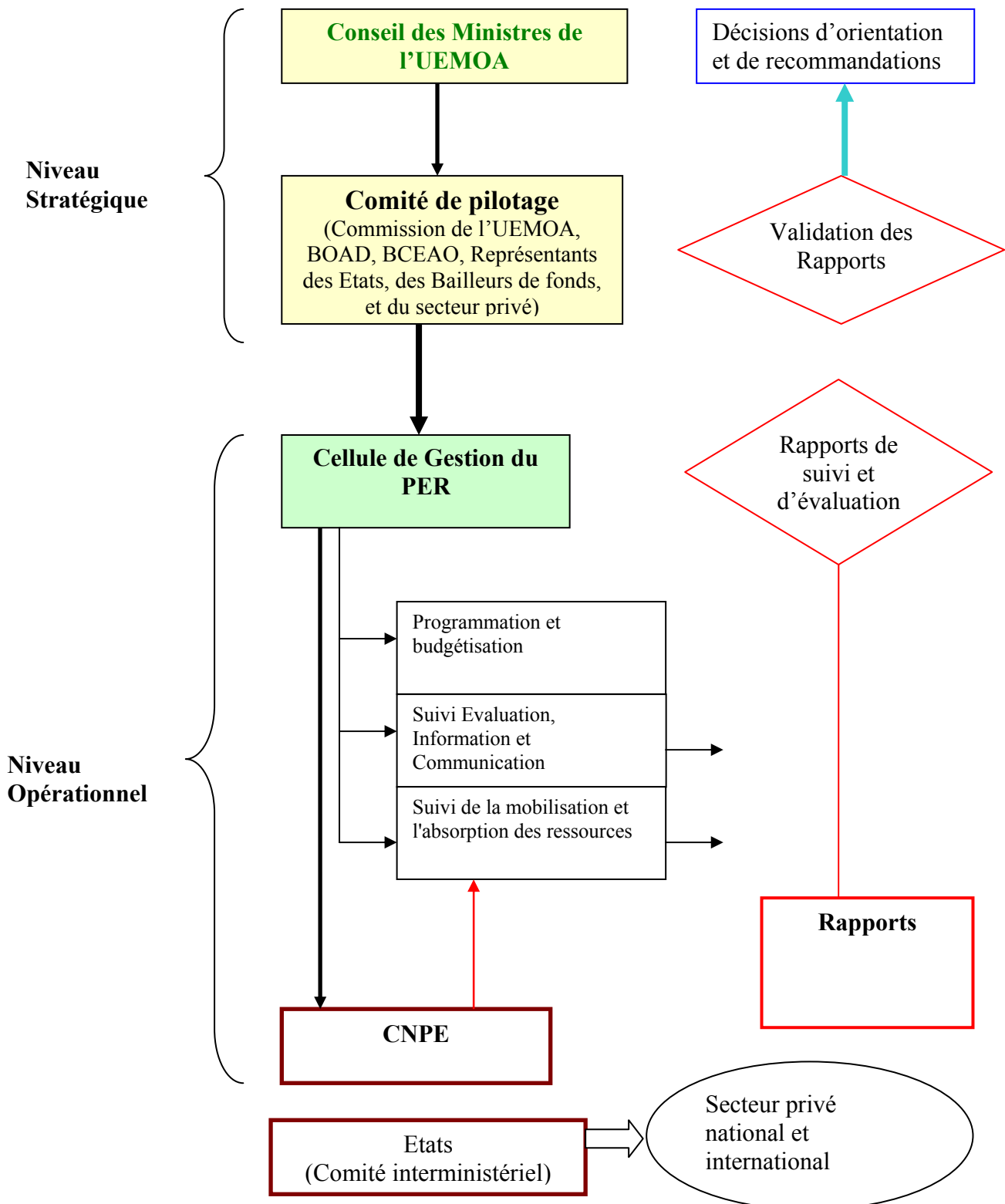
L'exécution des projets sur le terrain étant essentiellement du ressort des Etats, les institutions communautaires auront à jouer un rôle d'impulsion, de facilitation et de coordination. Dans cette optique, leurs principales contributions porteront sur d'une part, la mise en place du cadre institutionnel, et d'autre part, sur la conduite des actions de coordination en vue de réguler les efforts des Etats dans le sens d'accélérer collectivement la mise en œuvre et la recherche de financement.

Ainsi, **la Commission de l'UEMOA** jouera un rôle de coordination et d'animation des groupes de travail inter-Etats sur les différentes composantes du Programme, ainsi que les ateliers d'échanges d'expériences sur les thèmes techniques qui permettront une meilleure synergie entre les différents responsables nationaux et les Experts des départements sectoriels de la Commission de l'UEMOA. En outre, les différents départements de la Commission dont relèvent les secteurs d'intervention du PER apporteront leurs concours à la mise en œuvre du Programme en fonction de leurs diverses attributions.

La BOAD, en sa qualité de chef de file des bailleurs de fonds pour le financement du PER, est l'institution chargée du financement du développement équilibré et de la promotion de l'intégration économique des Etats membres de l'UEMOA. Elle apportera son concours à la mise en œuvre du Programme en assurant la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le cadre du Programme.

Ce cadre de concertation constitue un cadre d'appréciation des résultats obtenus et de la mobilisation des ressources. Il aura pour attributions l'évaluation et la proposition de mesures susceptibles d'améliorer la concertation et le dialogue entre les pays de l'Union et leurs partenaires. Dans ce sens, il devra faire aux pays membres de l'Union des suggestions tendant à améliorer les performances en matière de mise en œuvre du Programme.

CADRE D'EXECUTION DU PER



IV. RISQUES POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme suppose la non-occurrence d'un certain nombre de facteurs qui pourraient compromettre sa bonne mise en œuvre, constituant ainsi des risques potentiels. Ces risques sont afférents à la persistance des conflits sociopolitiques dans la sous-région, à la faiblesse des capacités de mise en œuvre au niveau des Etats et à l'insuffisance de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du Programme.

Risque politique : les résultats des nombreuses études théoriques et empiriques sur l'investissement privé montrent que le risque politique est une préoccupation de premier rang pour les investisseurs privés, notamment étrangers, sur les marchés africains. Un minimum de stabilité politique et de sécurité est requis dans tout pays pour que les efforts d'attraction des investissements privés, notamment étrangers, puissent porter leurs fruits. Or, plusieurs pays de l'UEMOA sont dans une situation de tension sociale ou de conflit interne, plus ou moins prononcée, ou sortent d'une telle situation. Outre le coût humain, souvent dramatique, ces conflits ont aussi un coût élevé en termes de performance économique et de démotivation des investisseurs.

Les résultats simulés de la mise en œuvre du PER sur la période 2006-2010 supposent que l'économie de l'espace UEMOA ne soit pas bouleversée par d'éventuelles tensions internes qui risquent d'atténuer sensiblement les impacts. Les résultats de la projection montrent bien que si le conflit ivoirien ne trouve pas une solution définitive, les investissements concernant ce pays ne seraient pas réalisés et cela, de manière directe réduirait la croissance moyenne en 2010 à 4,1% contre 5,25% dans l'hypothèse où le conflit serait résolu.

En plus de cet effet direct négatif, les effets croisés devraient être enregistrés à travers la restriction du marché du fait du poids important de la Côte d'Ivoire, qui découragerait certains investisseurs. Les efforts entrepris au niveau sous-régional, africain et par la communauté internationale en vue de résoudre la crise ivoirienne et d'apaiser les tensions sociopolitiques dans les pays concernés de l'Union devront être poursuivis et renforcés en vue de réduire ce risque.

Effet de la persistance des difficultés d'absorption des ressources : une hypothèse importante sur laquelle repose la mise en œuvre du PER est la capacité des Etats membres de l'Union à absorber effectivement les ressources allouées pour l'exécution des différents projets. En effet, certaines contraintes structurelles entravant l'absorption effective des ressources mobilisées dans les programmes et projets au niveau des Etats membres pourraient perdurer ; ce qui constitue un risque pour la mise en œuvre effective du Programme qui se traduirait par une réduction des volumes d'investissements réalisés dans le cadre du PER et donc une révision à la baisse de l'impact et des effets macroéconomiques du Programme. Des différences de taux d'absorption entre les secteurs (infrastructures économiques, éducation, santé, etc.), pourraient entraîner des réductions différenciées des investissements sectoriels.

Il convient toutefois d'indiquer que depuis quelques années, presque tous les pays de l'Union ont entrepris des réformes budgétaires dans la perspective d'accroître

l'efficacité des dépenses publiques à l'intérieur d'un cadre de gestion transparente. Ces réformes portent en général sur : i) l'utilisation de l'approche budgets programmes pour une allocation optimale des ressources ; ii) la mise en place d'un nouveau circuit de la dépense et la modernisation du contrôle ; iii) la responsabilisation des ministères initiateurs des dépenses et l'obligation de rendre des comptes ; et iv) le recours à des indicateurs de performance.

Ces différentes réformes, initiées et mises en œuvre au niveau national sont appuyées par l'adoption au plan régional de la Directive portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques. De même, la mise en application des Directives portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégation de service public dans l'UEMOA d'une part, ainsi que celle portant contrôle et régularisation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA d'autre part, récemment adoptées par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en sa session du 09 décembre 2005, constituent des mesures importantes dont l'application effective contribuera à juguler ce risque.

Effet de la non mobilisation de l'intégralité des ressources extérieures attendues : la mise en œuvre du PER repose également sur l'hypothèse que tout le financement du Programme serait bouclé notamment grâce aux ressources extérieures attendues, constituées principalement de dons et d'emprunts concessionnels.

Bien qu'un effort interne considérable puisse être fait par les Etats et les institutions communautaires afin de réduire la part des ressources extérieures à mobiliser pour le financement du Programme à un niveau très réaliste, il se peut que l'intégralité des ressources attendues de l'extérieur ne soit pas mobilisée. La non mobilisation de l'intégralité des ressources extérieures nécessaires au bouclage du financement aura des effets négatifs sur l'impact et les effets attendus de la mise en œuvre du Programme, notamment sur les objectifs de croissance économique.

Cependant, des motifs d'apaisement existent face à ce risque. En effet, cinq Etats membres de l'UEMOA sur les huit ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative PPTTE et pourront bénéficier de ce fait de la récente initiative du G8 d'allègement complémentaire de leur dette. Ainsi, ces pays pourront bénéficier de ressources budgétaires additionnelles pour le financement de projets de développement tout en améliorant leur capacité d'endettement.

En outre, pour minimiser ce risque, la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du Programme devra être bien coordonnée par les Institutions communautaires, notamment la BOAD, chef de file des bailleurs de fonds pour le financement du Programme, et recevoir l'appui politique nécessaire des Autorités au plus haut niveau de l'Union, notamment le Président de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UEMOA.

De même, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi évaluation du Programme devra prendre en charge un suivi rigoureux des intentions de financement des bailleurs de fonds ainsi que leur implication effective au mécanisme de suivi évaluation.

CONCLUSION

Le Programme Economique Régional constitue un programme novateur en Afrique. Les objectifs qu'il s'est assigné sont cohérents avec ceux des autres stratégies régionales, continentales et internationales. Les institutions communautaires chargées de piloter sa mise en œuvre ont accumulé des expériences pertinentes en matière de maîtrise d'ouvrage de politiques, programmes et projets à caractère intégrateur.

Le PER est essentiellement orienté vers **la mise en place d'infrastructures économiques avec 78,1%** de son financement total dont plus de 90% destinés aux transports routier et ferroviaire. Le PER vise ainsi à transformer et diversifier les flux des échanges intra communautaires, contribuant de ce fait à réaliser l'un des objectifs à moyen terme de l'Union qui est de faciliter la circulation des personnes et le trafic des marchandises à travers d'une part, l'amélioration de la quantité et de la qualité des infrastructures routières ainsi que leur interconnexion transfrontalière avec comme effets directs la réduction des délais de transport et des coûts de trafic des marchandises, l'amélioration de l'accès à l'énergie et aux services de télécommunications. D'autre part, le PER contribuera significativement à accroître l'offre et la productivité du facteur travail dans l'Union.

ANNEXE 1 : LISTE DETAILLEE DES PROJETS DU PER SUR LA PERIODE 2006-2010

CODE FICHES		COUT GLOBAL (Millions FCFA)	FINANCEMENT (Millions FCFA)		
			ACQUIS	A RECHERCHER	
				Montants	% TOTAL
	<u>Axe stratégique N°1- Bonne gouvernance et approfondissement de l'intégration économique</u>	79 801	6 938	72 863	91,3%
	<i>Objectif stratégique 1.1 : Consolidation de la bonne gouvernance</i>	15 182	-	15 182	100,0%
F1-1.1-1	Programme de missions d'observation des élections et de prévision et suivi des conflits	850	-	850	100,0%
F1-1.1-2	Programme de renforcement des activités de la Cour de Justice	3 653	-	3 653	100,0%
F1-1.1-3	Programme de renforcement des activités de la Cour des comptes	300	-	300	100,0%
F1-1.1-4	Programme de renforcement des Cellules Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF)	3 499	-	3 499	100,0%
F1-1.1-5	Programme de renforcement des capacités en matière de concurrence pour l'UEMOA et les Etats membres	650	-	650	100,0%
F1-1.1-6	Programme d'appui à la mise en œuvre du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)	1 410	-	1 410	100,0%
F1-1.1-7	Mise en œuvre du programme régional de réforme des marchés publics	4 820	-	4 820	100,0%
	<i>Objectif stratégique 1.2 : Approfondissement de l'intégration économique</i>	12 376	3 788	8 488	69,1%
F1-1.2-1	Programme de renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale	970	650	320	33,0%
F1-1.2-2	Programme d'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires des finances publiques	1 640	-	1 640	100,0%
F1-1.2-3	Programme de renforcement du système statistique régional	7 840	1 312	6 528	83,3%
F1-1.2-4	Poursuite du dispositif de surveillance commerciale	1 826	1 826	-	0,0%
	<i>Objectif stratégique 1.3 : Approfondissement de l'intégration des marchés des facteurs</i>	15 994	3 100	12 894	80,6%
F1-1.3-1	Projet régional d'appui à la micro-finance	15 794	3 100	12 694	80,4%
F1-1.3-2	Programme pilote de réforme foncière (étude)	200	-	200	100,0%

	<i>Objectif stratégique 1.4 : Développement de la solidarité communautaire</i>	36 349	50	36 299	99,9%
F1-1.4-1	Programme de développement intégré dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union	26 300	50	26 250	99,8%
F1-1.4-2	Programme d'appui à la scolarisation des filles dans les zones transfrontalières défavorisées des EM de l'Union	10 049	-	10 049	100,0%

CODE FICHES		COUT GLOBAL (Millions FCFA)	FINANCEMENT (Millions FCFA)		
			ACQUIS	A RECHERCHER	
				Montants	% TOTAL
	<u>Axe stratégique N° 2 - Développement des infrastructures économiques</u>	2 271 364	897 392	1 373 972	60,5%
	<i>Objectif stratégique : La Réhabilitation et la Modernisation des infrastructures physiques</i>				
	Infrastructures routières	2 049 265	863 879	1 185 386	57,8%
F2-2.1-R-01	CU1 : Frontière Mauritanie - Dakar- Bissau- Abidjan-Lomé-Cotonou-Porto Novo-Igolo-Frontière Nigéria	343 988	137 039	206 949	60,2%
F2-2.1-R-02	CU2A : Dakar-Kaolack- Tambacounda-Kidira- Kayes-Bamako-Sikasso-Ouagadougou -Niamey-Zinder-Frontière Tchad	498 413	321 031	177 382	35,6%
F2-2.1-R-03	CU2B : Tambacounda- Kédougou-Saraya- Kéniéba-Kita-Bamako	96 020	96 020	-	0,0%
F2-2.1-R-04	CU5 : Frontière Guinée -Bamako-Ségou-Mopti-Gao -Tillabéry- Niamey	146 252	69 148	77 104	52,7%
F2-2.1-R-05	CU7A : Abidjan - Bouaké-Ferké - Ouangolodougou- Zégoua - Sikasso	123 428	35 350	88 078	71,4%
F2-2.1-R-06	CU7B :Ouangolodougou -Bobo Dioulasso -	4 400	4 400	-	0,0%
F2-2.1-R-07	CU8 : Ouagadougou - Pô - Frontière du Ghana	4 900		4 900	100,0%
F2-2.1-R-08	CU9 : Lomé -Attakpamé -Kara - Cinkassé - Tenkodogo - Koupéla	108 421	29 700	78 721	72,6%
F2-2.1-R-09	CU10 : Cotonou - Dassa - Savé - Parakou -Ndali - Kandi - Malanville - Gaya	78 499	45 339	33 160	42,2%
F2-2.1-R-10	CU11 : Tambacounda - Frontière Guinée -Kandika - Bafata - Banbadinca	9 180	850	8 330	90,7%
F2-2.1-R-11	CU12 : Bobo Dioulasso -Dédougou -Tougan - Ouahigouya	35 190	22 290	12 900	36,7%
F2-2.1-R-12	CU13 : Ouagadougou - Ouahigouya - Koro - Mopti	34 220	3 600	30 620	89,5%
F2-2.1-R-13	CU14 : Ouagadougou - Dori - Téra -Farié- Namaro- Niamey	60 147	19 670	40 477	67,3%
F2-2.1-R-14	CU15 : Kanchiari - Diapaga - Banikoara -Kandi - Segbana - Frontière du Nigéria	58 440	12 000	46 440	79,5%
F2-2.1-R-15	CU18 : Frontière Guinée- Odienné- Ferké- Tehini- Bouna- Frontière Ghana-Kara- Ouaké- Djougou-Ndali-Tchicandou-Fr. Nig	181 268	26 838	154 430	85,2%
F2-2.1-R-16	CU19B : Bouaké - Daoukro - Agibilékro -Frontière Ghana	43 956	-	43 956	100,0%
F2-2.1-R-17	CU20 : Parakou - Djougou - Natitingou -Porga- Tindangou -Fada Ngourma	80 680	16 200	64 480	79,9%
F2-2.1-R-18	CU21 : Boundiali - Tengrela - Kolondieba - Zantiébougou	29 469	10 029	19 440	66,0%
F2-2.1-R-19	CU22 : Pâ Dano - Frontière Côte d'Ivoire- Doropo- Bouna	46 616	14 000	32 616	70,0%
F2-2.1-R-20	CU23 : Dapaong - Korbongou - Ponio - Kompienga - Tingandou	8 834	-	8 834	100,0%

F2-2.1-R-21	Programme Spécial Guinée Bissau	56 052	-	56 052	100,0%
F2-2.1-R-23	Programme régional de Facilitation	892	375	517	58,0%
	Transport ferroviaire	36 580	31 013	5 567	15,2%
F2-2.1-F -01	Projet d'interconnexion des réseaux ferroviaires de l'Afrique de L'Ouest	5 877	310	5 567	
F2-2.1-F -02	Réhabilitation du chemin de fer Dakar -Bamako	30 703	30 703	-	0,0%
	Transport aérien	92 450	2 500	89 950	97,3%
F2-2.1-Aé -01	Mise à niveau et aux normes des infrastructures aéroportuaires de Etats membres	60 000	-	60 000	100,0%
F2-2.1-Aé -02	Financement complémentaire du Dispositifs Communautaires pour la coordination de la Sécurité aérienne (COSCAP)	3 100	2 500	600	19,4%
F2-2.1-Aé -03	Renforcement de la Sûreté de l'Aviation civile des Etats membres	350	-	350	100,0%
F2-2.1-Aé -04	Projet de création d'une compagnie aérienne sous régionale	29 000	-	29 000	100,0%
	Energie	74 600	-	74 600	100,0%
F2-2.1-En -01	Projet d'interconnexion des réseaux électriques prioritaires Mali -Côte d'Ivoire	74 600	-	74 600	100,0%
	Technologie de l'Information et de la Communication	18 469	-	18 469	100,0%
F2-2.1-tic -01	Mise en place d'un réseau intra-communautaire à haut débit en matière de télécommunication	13 450	-	13 450	100,0%
F2-2.1-tic -02	Programme d'actions communautaires pour la promotion des TIC dans l'espace UEMOA	5 019	-	5 019	100,0%

CODE FICHES		COUT GLOBAL (Millions FCFA)	FINANCEMENT (Millions FCFA)		
			ACQUIS	A RECHERCHER	
				Montants	% TOTAL
	<u>Axe stratégique N° 3 - Construire un appareil productif intégré</u>	250 641	3 920	246 721	98,4%
	<i>Objectif stratégique 3.1 : Mise à niveau des capacités industrielles et promotion de PMI /PMI</i>	14 753	3 480	11 273	76,4%
F3-3.1-01	Programme pilote de mise à niveau et de restructuration des entreprises	9 953	3 480	6 473	65,0%
F3-3.1 -02	Programme de développement et de promotion des PME/PMI	4 800	-	4 800	100,0%
	<i>Objectif stratégique 3.2 : Valorisation et transformation des ressources naturelles et lutte contre la pauvreté</i>	235 888	440	235 448	99,8%
	Valorisation de la filière coton-textile de l'UEMOA	98 000	-	98 000	100,0%
F3-3.2.1-01	Mise en place du Fonds de promotion de la production et d'incitation à la transformation de la fibre	83 000	-	83 000	100,0%
F3-3.2.1-02	Mise en place du Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile dans l'UEMOA	15 000	-	15 000	100,0%
	Sécurisation de la production et gestion des ressources partagées	137 888	440	137 448	99,7%
F3-3.2.2-01	Renforcement de la sécurité alimentaire dans les Etats membres (irrigation, Elevage, aquaculture, vulgarisation agricole)	67 500	-	67 500	100,0%
F3-3.2.2-02	Programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural par la mise en place de 3000 forages dans les Etats membres	18 750	-	18 750	100,0%
F3-3.2.2-03	Programme régional d'appui au renforcement des capacités en contrôle et surveillance sanitaire, phytosanitaire et Zoosanitaire	12 000	440	11 560	96,3%
F3-3.2.2-04	Renforcement de capacités institutionnelles des laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de l'espace UEMOA	428	-	428	100,0%
F3-3.2.2-05	Programme régional de lutte contre l'érosion côtière	17 210	-	17 210	100,0%
F3-3.2.2-06	Promotion des investissements privés agricoles à l'office du Niger, Mali dans le cadre de l'UEMOA	22 000	-	22 000	100,0%
F3-3.2.2-07	Programme de protection de l'écosystème du fleuve Niger	PM	-		

CODE FICHES		COUT GLOBAL (Millions FCFA)	FINANCEMENT (Millions FCFA)		
			ACQUIS	A RECHERCHER	
				Montants	% TOTAL
	<u>Axe stratégique N° 4 - Développer les ressources humaines</u>	305 280	-	305 280	100,0%
	<i>Objectif stratégique 4.1 : Relèvement des niveaux qualitatif et quantitatif de la santé</i>				
F4-4.1-01	Programme régional de lutte contre le VIH/SIDA	16 445	-	16 445	100,0%
F4-4.1-02	Réseau régional de centres de référence en soins spécialisés et chirurgicaux de haut niveau	845	-	845	100,0%
F4-4.1-03	Programme régional de lutte contre le paludisme	14 600	-	14 600	100,0%
	<i>Objectif stratégique 4.2: Développement des systèmes d'enseignement supérieur</i>				
F4-4.2-01	Création des centres d'excellence (enseignement supérieur)	1 000	-	1 000	100,0%
F4-4.2-02	Soutien aux réformes des systèmes d'enseignement supérieur dans les Etats de l'UEMOA	288 835	-	288 835	100,0%
		15 000	-	15 000	100,0%
		273 835	-	273 835	100,0%

CODE FICHES		COUT GLOBAL (Millions FCFA)	FINANCEMENT (Millions FCFA)		
			ACQUIS	A RECHERCHER	
				Montants	% TOTAL
	<u>Axe stratégique N° 5 - Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi /évaluation</u>	3 000	-	3 000	100,0%
F5-5.	Projet de renforcement des capacités institutionnelles pour la mobilisation des ressources et le suivi /évaluation	3 000	-	3 000	100,0%
	<i>COUT TOTAL INVESTISSEMENT PER</i>	2 910 086	908 250	2 001 836	68,8%

ANNEXE 2 : PROGRAMMATION FINANCIERE DES RESSOURCES DU PER

Tableau 1 : Programmation financière des ressources par axe stratégique.

Axe stratégique 1 : Consolider la gouvernance économique et approfondir l'intégration économique	Coût global (en millions FCFA)	Acquis (en millions FCFA)	Financement à rechercher		Programmation					
			Montant en millions FCFA	% total	avant 2006	2006	2007	2008	2009	2010
OS 1.1 : Consolidation de la bonne gouvernance	15 182	0	15 182	100,0%		2730	3998	2637	2683	3135
Programme de missions d'observation des élections et de prévention et suivi des conflits	850	0	850	100,0%		200	200	200	200	50
Programme de renforcement de l'ordre juridique et d'équipement des appareils juridiques communautaires	3 653	0	3653	100,0%			840	673	719	1 421
Programme d'action de la Cour des Comptes	300	0	300	100,0%		100	50	50	50	50
Programme de renforcement des Cellules Nationales de Traitement de l'Information Financière (CENTIF)	3 499	0	3499	100,0%		600	750	750	750	650
Projet de Renforcement des capacités en matière de concurrence pour l'UEMOA et ses états membres	650	0	650	100,0%		250	400			
Mise en œuvre du Système comptable ouest africain (SYSCOA)	1 410	0	1410	100,0%		630	780			
Programme régional de réforme des marchés publics	4 820	0	4820	100,0%		950	978	964	964	964

OS 1.2 : approfondissement de l'intégration régionale	12 376	3 788	8 488	69,1%		1 271	5 242	2 955	1 529	1 279
Programme de renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale	970	650	320	33,0%		194	224	224	204	124
Harmonisation des cadres législatifs et réglementaires dans le domaine des finances publiques	1 640	0	1640	100,0%		90	1550			
Programme de renforcement du système statistique régional	7 840	1 312	6528	83,3%		987	3 012	2 275	868	698
Poursuite du dispositif de surveillance commerciale	1 826	1 826	-	0,0%			456	456	457	457
OS 1.3 : approfondissement des marchés des facteurs	15 994	3 100	12 894	80,6%		5 190	2 701	2 701	1 360	4 042
Projet régional d'appui à la microfinance	15 794	3100	12 694	80,4%		4 990	2 701	2 701	1 360	4 042
Programme pilote de réforme foncière	200	0	200	100,0%		200				
OS 1.4 : développement de la solidarité communautaire	36 349	50	36 299	99,9%		1 557	4 312	4 370	9 045	17 065
Programme de développement intégré dans les zones transfrontalières défavorisées de l'Union	26 300	50	26 250	99,8%		50	795	2 695	7 370	15 390
Programme d'appui à la scolarisation des filles dans les zones transfrontalières défavorisées des EM de l'Union	10 049	0	10 049	100,0%		1 507	3 517	1 675	1 675	1 675
TOTAL AS 1	79 801	6 938	72 863	91,3%		10 748	16 253	12 663	14 617	25 521

Axe stratégique 2: Développer les infrastructures économiques	Coût global (en millions FCFA)	Acquis (en millions FCFA)	Financement à rechercher		Programmation					
			Montant en millions FCFA	% total	avant 2006	2006	2007	2008	2009	2010
Objectif stratégique 2.1: Réhabilitation et modernisation des infrastructures économiques	2 271 364	897 392	1 373 972	60,5%	334 898	252 790	400 527	534 913	542 041	206 194
Infrastructures routières	2 049 265	863 879	1 185 386	58%	320 323	241 115	328 462	457 601	496 838	204 926
1. Aménagement et entretien du réseau routier communautaire	2 048 373	863 504	1 184 869	58%	320 145	240 847	328 194	457 423	496 838	204 926
2. Programme régional de facilitation des transports routiers inter-états	892	375	517	58%	178	268	268	178	0	0
Transport ferroviaire	36 580	31 013	5567	15%	14 200	8 900	6 600	3 353	3 526	0
1. Réhabilitation du chemin de fer Dakar – Bamako	30 703	30 703	0	0%	14 200	8 900	6 600	1 003	0	0
2. Programme d'Interconnexion des réseaux ferroviaires de l'Afrique de l'Ouest (APD)	5 877	310	5567	94,7%	0	0	0	2350	3 526	0
Transport aérien	92 450	2 500	89950	97%	375	1175	30375	30525	30000	0
1 - Mise à niveau et aux normes des infrastructures aéroportuaires dans les Etats membres (priorité la Guinée Bissau)	60 000	0	60 000	100%	0	0	20 000	20 000	20 000	0
2 - Dispositif communautaire pour la coordination de la sécurité aérienne (COSCAP)	3 100	2 500	600	19%	375	1 175	1 200	350	0	0
3. Renforcement de la sûreté de l'Aviation civile des Etats membres de l'UEMOA	350	0	350	100%	0	0	175	175	0	0
4. Création d'une Compagnie aérienne sous-régionale	29000	0	29000	100%			9000	10000	10000	

Energie	74600	0	74600	100,0%	0	1600	29800	37300	5900	0
1- Interconnexion des réseaux électriques prioritaires : Mali-Côte d'Ivoire	74600	0	74600	100,0%		1600	29800	37300	5900	
Télécommunications	18 469	0	18 469	100%	0	0	5290	6134	5777	1268
1 - Mise en place d'un réseau intra-communautaire à haut débit en matière de télécommunication	13 450	0	13 450	100%			4 912	4 269	4269	
2 - Projet PER - PROM : Programme d'actions pour la promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans l'espace UEMOA	5 019	0	5 019	100%			378	1 865	1 508	1268
TOTAL AS 2	2 271 364	897 392	1 373 972	60,5%	334 898	252 790	400 527	534 913	542 041	206 194

Axe Stratégique 3: Construire un appareil productif intégré	Coût global en millions FCFA	Acquis en millions FCFA	Financement à rechercher		Programmation					
			Montant En millions FCFA	% total	avant 2006	2006	2007	2008	2009	2010
Objectif stratégique 3.1 Mise à niveau des capacités industrielles et promotion des PME/PMI	14 753	3 480	11 273	76,4%	0	3395	7 178	1 580	1 500	1 100
1 – Restructuration et mise à niveau des industries des EM (programme pilote)	9 953	3 480	6 473	65%		3 395	6 558			
2 - Programme régional pour la promotion et le financement des PME/PMI	4 800		4 800	100,0%			620	1 580	1500	1100
Objectif stratégique 3.2 : Valorisation et transformation des ressources naturelles et réduction de la pauvreté	235 888	440	235 448	99,81%	0	0	59569	59070	59071	58178
1. Fonds de promotion de la production et d'incitation à la transformation de la fibre coton	83 000		83 000	100,0%			21500	20500	20500	20500
2. Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile	15 000		15 000	100,0%			3750	3750	3750	3 750
3. Renforcement structurel de la sécurité alimentaire dans les Etats membres (petite irrigation, petit élevage, aquaculture, vulgarisation des semences améliorées)	67 500	0	67 500	100,0%			16 875	16 875	16 875	16 875
4 - Programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural par la mise en place de 3 000 forages dans les Etats membres	18 750	0	18 750	100,0%			4 500	5 000	5 000	4 250
5 - Programme régional d'appui au renforcement des capacités nationales et régionales de contrôle et surveillance sanitaire, phytosanitaire et zoonositaire	12 000	440	11 560	96,3%			3000	3000	3000	3000
6. Renforcement des capacités institutionnelles des laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de l'espace UEMOA	428	0	428	100,0%			142	143	143	

7. - Programme régional de lutte contre l'érosion côtière	17 210	0	17 210	100,0%			4302	4302	4303	4303
8. Promotion des investissements privés agricoles à l'office du Niger, Mali dans le cadre de l'UEMOA	22 000	0	22 000	100,0%			5 500	5 500	5500	5 500
9. Programme régional de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger et des végétaux flottants	PM									
TOTAL AS 3	250 641	3 920	246 721	98%	0	3395	66747	60650	60571	59278

Axe stratégique 4: Développer les ressources humaines	Coût global en millions FCFA	Acquis en millions FCFA	Financement à rechercher		Programmation					
			Montant en millions FCFA	% total	avant 2006	2006	2007	2008	2009	2010
Objectif stratégique 4.1 : relever le niveau qualitatif et quantitatif de la santé	16 445	0	16 445	100,0%	0	1021	2695	5888	4970	1871
1 - Programme régional de lutte contre le VIH/SIDA	845	0	845	100,0%		221	295	188	70	71
2- Programme régional de lutte contre le paludisme	1 000	0	1 000	100,0%		200	200	200	200	200
3 - Mise en place d'un réseau sous-régional de centres de référence en soins spécialisés médicaux et chirurgicaux de haut niveau	14 600	0	14 600	100,0%		600	2200	5500	4700	1600
Objectif stratégique 4.2 : le développement des systèmes d'enseignement supérieur	288 835	0	288 835	100,0%	0	0	72209	72209	72209	72208
1- L'appui et le développement des centres d'excellence (enseignement supérieur)	15 000	0	15 000	100,0%			3 750	3 750	3 750	3 750
2 – Soutien aux réformes des systèmes d'enseignement supérieur dans les Etats membres de l'Union	273 835	0	273 835	100,0%			68 459	68 459	68 459	68 458
TOTAL AS 4	305 280	0	305 280	100,0%	0	1021	74904	78097	77179	74079

Axe stratégique 5: Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi/évaluation	Coût global en millions FCFA	Acquis en millions FCFA	Financement à rechercher		Programmation					
			Montant en millions FCFA	% total	avant 2006	2006	2007	2008	2009	2010
1. Mettre en place un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi/évaluation	3000	0	3000	100,0%		448	638	638	638	638
TOTAL AS 5	3000	0	3000	100,0%	0	448	638	638	638	638
TOTAL GENERAL	2 910 086	908 250	2 001 836	68,8%	334898	268402	559069	686961	695046	365710

ANNEXE 3 : RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE

Tableau 1 : Résultats de simulation du scénario tendanciel

Indicateurs économiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance du Pib réel	3,1%	3,6%	4,1%	4,2%	4,8%	5,0%	5,3%	5,4%	5,5%	5,7%	5,7%
Impact sur le stock de capital		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux de croissance du stock de capital	1,61%	1,54%	1,60%	1,72%	1,82%	1,97%	2,13%	2,48%	2,64%	2,81%	4,21%
Taux d'investissement	14,2%	15,1%	14,4%	14,5%	14,4%	14,5%	14,6%	14,9%	15,0%	15,0%	15,1%
Exportation intra zone	13,8%	13,8%	8,8%	9,5%	8,8%	8,7%	8,6%	8,5%	8,5%	8,5%	8,5%
Importation intra zone	10,3%	10,5%	9,1%	8,8%	8,4%	8,5%	8,5%	8,7%	8,8%	8,8%	8,8%
Commerce intra zone	11,7%	11,9%	8,9%	9,1%	8,6%	8,6%	8,5%	8,6%	8,6%	8,7%	8,7%
Solde global hors dons en % du PIB	-4,8%	-5,0%	-5,0%	-4,0%	-3,0%	-1,8%	-0,6%	1,7%	2,8%	3,8%	2,8%
Solde courant en % du PIB	-5,5%	-4,7%	-3,7%	-3,8%	-3,2%	-2,2%	-1,2%	0,3%	0,8%	1,3%	1,7%
Pression fiscale			14,8%	15,7%	15,7%	15,7%	15,7%	15,7%	15,8%	15,8%	15,8%
Encours de la dette en % du PIB	68,9%	64,9%	59,1%	56,4%	52,8%	49,0%	45,0%	37,4%	33,7%	30,0%	26,8%
Taux d'épargne	7,7%	10,9%	10,9%	10,7%	11,1%	12,1%	13,8%	15,4%	15,8%	16,3%	16,4%
Secteur de l'éducation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015
Taux brut d'inscription au primaire	78,9%	81,0%	82,9%	86,7%	87,3%	87,6%	87,8%	88,1%	88,2%	88,2%	91,8%
Taux net de scolarisation au primaire	63,0%	65,0%	66,7%	70,2%	70,7%	71,0%	71,2%	71,4%	71,5%	71,5%	74,9%
Taux de passage au cours élémentaire 2ème année	53,2%	55,0%	56,1%	58,4%	58,8%	58,9%	59,1%	59,2%	59,3%	59,3%	61,4%
Taux d'analphabétisme des adultes	63,5%	62,0%	60,3%	56,8%	56,3%	56,0%	55,8%	55,5%	55,4%	55,4%	52,0%
Taux d'analphabétisme pour la population de 15-24 ans	44,6%	43,0%	41,7%	39,1%	38,7%	38,4%	38,3%	38,1%	38,0%	38,0%	35,5%
Taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus	70,1%	72,0%	70,5%	67,6%	67,1%	66,8%	66,6%	66,4%	66,3%	66,3%	63,1%
Pourcentage de filles dans le primaire	43,1%	43,5%	44,3%	45,9%	46,2%	46,3%	46,5%	46,6%	46,7%	46,7%	48,7%
Taux brut de scolarisation	70,7%	73,0%	74,5%	77,7%	78,1%	78,4%	78,6%	78,8%	78,9%	78,9%	81,2%
Secteur de la santé	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015
Espérance de vie à la naissance	47,5	48,0	48,5	48,6	48,6	48,7	48,7	48,7	48,7	48,7	49,0
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	103,0	103,0	93,5	92,3	91,5	91,1	90,7	90,3	90,2	90,1	85,2
Taux de mortalité infantile (les - de 5 ans) pour 1000 naissances vivantes	87,0	87,0	82,1	81,4	81,0	80,7	80,4	80,2	80,1	80,0	77,0
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 femmes	590,0	590,0	510,7	501,5	495,9	492,5	490,0	486,9	486,0	485,2	450,1
Taux de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans	22,0	22,0	20,8	20,7	20,6	20,5	20,4	20,4	20,4	20,3	19,6
Taux de prévalence du VIH	4,3	4,3	3,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,7	3,7	3,7	3,5
Revenu par tête	276,3 -	279,4	283,0	287,1	293,0	300,0	308,0	325,3	335,2	346,0	357,4
Incidence de la pauvreté	44,0%	43,4%	42,7%	42,0%	41,1%	40,0%	39,0%	37,2%	36,3%	35,5%	35,5%
IDH	0,324	0,334	0,342	0,353	0,355	0,356	0,357	0,358	0,359	0,359	0,369

Tableau 2 : Indicateurs de convergence du scénario tendanciel.

Premier rang	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,3	-0,5	-0,5	-1,3	-1,3	-1,1	-0,2	-1,4%	-0,4%	0,7%	1,7%	3,7%	5,5%	4,4%
Solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,2	-0,2	0,0	-0,7	-0,7	-0,4	0,5	-0,9%	2,3%	3,3%	4,2%	5,8%	7,3%	6,0%
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	1,9	4,0	2,9	1,2	0,6	4,3	2,7	2,7%	2,7%	2,7%	2,7%	2,3%	2,3%	2,3%
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	94,3	91,2	80,2	72,8	68,9	64,9	59,1	56%	53%	49%	45%	37%	30%	27%
Variation des arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	392,7	173,7	-347,8	678,7	575,0	337,3	-5,8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	540,1	237,6	228,6	714,0	617,8	352,8	7,7	0	0	0	0	0	0	0
Réduction d'arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	-147,4	-64,0	-576,4	-35,4	-42,8	-15,5	-13,5	-66,787	-97,156	-176,606	-212,126	-346,222	-291,194	-327,510
Variation des arriérés de paiement intérieurs (en mds FCFA)	65,3	-38,7	-9,2	142,6	59,8	-1,7	-13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement extérieurs (en mds FCFA)	327,4	212,3	-338,6	536,1	515,2	339,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Second rang														
Salaires et traitements en % des recettes fiscales (R.F)	39,3	37,9	37,9	38,2	37,6	38,3	37,0	38%	37%	37%	36%	33%	29%	27%
Dépenses en capital sur financement interne en % R.F	14,3	15,2	18,6	19,5	21,7	21,7	22,4	19%	19%	18%	17%	15%	14%	13%
Recettes Fiscales sur PIB en %	13,7	14,0	14,5	14,6	15,0	15,0	15,4	15,7%	16%	16%	16%	16%	16%	16%
Balance courante hors dons en % PIB	-7,1	-6,3	-2,9	-5,5	-5,5	-5,9	-5,1	-2,2%	-2%	-1%	0%	1%	1%	0,8%
AUTRES INDICATEURS BUDGETAIRES														
Solde global hors dons sur PIB en %	-4,2	-3,5	-3,7	-4,5	-4,8	-5,0	-5,0	-4,0%	-3,0%	-1,8%	-0,6%	1,7%	3,8%	2,8%
Solde global sur PIB en %	-1,8	-1,4	-1,9	-2,1	-2,4	-2,2	-2,2	-1,4%	-0,4%	0,7%	1,7%	3,7%	5,5%	4,4%
Solde global base caisse sur PIB en %	-1,0	-0,7	-2,5	-2,2	-2,4	-2,3	-2,3	-3,4%	-2,4%	-1,3%	-0,1%	2,1%	4,1%	3,1%
Solde primaire de base en % des R.F.	15,9	11,8	11,3	4,9	3,1	1,1	1,1	0,7%	2,4%	2,7%	2,9%	4,4%	5,8%	5,8%
COMPTES NATIONAUX														
PIB nominal (en milliards de FCFA)	18194,8	19638,0	20517,3	21312,5	22229,5	23584,3	25197,2	26726,1	28755,7	31015,1	33528,1	39060,1	45569,5	49261,2
PIB en volume (prix constant 96)	15802,9	16420,6	16668,3	17192,5	17724,1	18364,2	19120,2	19932,7	20882,6	21930,8	23083,3	25595,2	28543,0	30161,2
Taux de croissance du PIB en volume	-0,1%	3,9%	1,5%	3,1%	3,1%	3,6%	4,1%	4,2%	4,8%	5,0%	5,3%	5,4%	5,7%	5,7%
SITUATION MONETAIRE														
Avoirs extérieurs nets	1492,1	2162,3	2850,2	3061,0	3183,0	3550,0	3917,0	3337,5	3395,1	3452,7	3510,3	3625,6	3740,8	3798,4
Crédit intérieur	3696,8	3760,1	3883,9	3988,2	4223,0	4216,5	4210,0	4124,6	4337,5	4586,7	4874,8	5531,6	6333,4	6797,1
Position Nette du Gouvernement	1000,2	887,3	838,9	740,3	704,5	650,0	600,0	570,0	513,0	461,7	415,5	336,6	272,6	245,4
Crédits à l'économie	2696,6	2872,8	3045,0	3247,9	3518,5	3566,5	3610,0	3554,6	3824,5	4125,0	4459,2	5195,0	6060,7	6551,7
Masse monétaire	4251,8	4737,8	5494,6	5652,6	5978,9	6361,5	6768,7	7166,6	7540,4	8032,6	8575,1	9808,6	11180,5	11957,4
COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS														
Balance des transferts sans contreparties	152,3	220,0	257,0	308,3	353,9	355,1	372,9	387,9265	405	424	443	484	529	553
Balance courante	-1033,4	-919,3	-319,7	-867,5	-906,4	-1014,9	-972,9	-1019,1	-907,9	-678,6	-416,8	98,4	610,9	844,7
Balance courante hors dons	-1293,0	-1233,2	-591,4	-1173,0	-1176,4	-1382,5	-1291,2	-1714,0	-1639,3	-1448,4	-1186,6	-671,4	-158,8	74,9
Balance globale	235,9	561,9	727,8	68,3	236,2	305,0	305,0	6,569745	66,453298	247,05212	462,53197	892,01213	1327,2061	1525,14
Balance courante en % PIB	-5,7	-4,7	-1,6	-4,1	-4,1	-4,3	-3,9	-3,8%	-3,2%	-2,2%	-1,2%	0,3%	1,3%	1,7%
DETTE EXTERIEURE														
Encours de la dette extérieure	15015,0	15716,2	14590,1	13809,5	13480,4	13540,8	13335,0	13307	13344	13279	13104	12445	11332	10791
Service de la dette extérieure	946,2	931,7	1161,8	957,0	862,5	765,8	757,0	745	747	744	734	697	635	604
Encours de la dette extérieure en % du PIB	82,5	80,0	71,1	64,8	60,6	57,4	52,9	49,8%	46,4%	42,8%	39,1%	31,9%	24,9%	21,9%
Service de la dette extérieure en % des Exportations totales (1)	17,0	15,6	17,3	14,9	12,4	10,4	9,6	9,6%	8,2%	7,0%	5,9%	4,0%	2,5%	1,9%
Service de la dette ext. en % des Recettes totales hors dons	33,7	30,3	34,3	27,5	23,1	19,1	17,1	15,3%	13,2%	11,2%	9,4%	6,5%	4,1%	3,2%

Tableau 3 : Résultats de simulation du scénario souhaitable

Indicateurs économiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance du Pib réel	3,1%	3,6%	4,12%	5,0%	6,4%	6,7%	7,1%	7,0%	7,1%	7,6%	7,9%
Impact sur le stock de capital		0,0%	0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'investissement	14,2%	15,1%	15,9%	18,4%	20,1%	21,9%	23,6%	22,1%	22,9%	23,7%	24,5%
Taux de croissance du stock de capital	1,61%	1,54%	2,70%	2,96%	3,59%	4,28%	4,94%	4,80%	6,23%	6,56%	6,93%
Exportation intra zone	13,8%	13,8%	11,2%	11,2%	11,8%	12,1%	12,8%	14,4%	15,5%	16,6%	17,8%
Importation intra zone	10,3%	10,5%	9,7%	10,4%	11,2%	11,7%	12,7%	15,3%	17,1%	19,3%	21,8%
Commerce intra zone	11,7%	11,9%	10,4%	10,8%	11,5%	11,9%	12,8%	14,8%	16,3%	17,8%	19,6%
Solde global hors don en % du PIB	-4,8%	-5,0%	-5,0%	-2,8%	-2,5%	-2,1%	-1,4%	0,1%	1,0%	2,0%	3,1%
Solde courant en % du PIB	-5,5%	-4,7%	-3,7%	-3,6%	-2,9%	-2,0%	-1,0%	1,2%	2,5%	4,0%	5,7%
Pression fiscale			16,6%	16,8%	17,0%	17,2%	17,4%	17,9%	18,1%	18,3%	18,5%
Encours de la dette en % du PIB	68,9%	64,9%	59,1%	54,0%	49,3%	44,4%	39,0%	27,8%	23,9%	19,7%	15,4%
Taux d'épargne	7,7%	10,9%	11,8%	11,3%	11,4%	11,4%	11,6%	12,8%	14,4%	16,4%	17,3%
Secteur de l'éducation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015
Taux brut d'inscription au primaire	78,9%	81,0%	86,3%	90,0%	93,8%	97,7%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux net de scolarisation au primaire	63,0%	65,0%	68,2%	70,9%	73,7%	76,6%	79,4%	84,6%	87,1%	89,5%	91,9%
Taux de passage au cours élémentaire 2ème année	53,2%	55,0%	57,6%	59,4%	61,3%	63,2%	65,0%	68,4%	70,0%	71,5%	73,0%
Taux d'analphabétisme des adultes	63,5%	62,0%	58,2%	56,0%	53,8%	51,7%	49,8%	46,7%	45,3%	44,1%	42,9%
Taux d'analphabétisme pour la population de 15-24 ans	44,6%	43,0%	38,9%	36,6%	34,3%	32,3%	30,5%	27,5%	26,2%	25,1%	24,1%
Taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus	70,1%	72,0%	68,3%	66,1%	63,9%	61,8%	60,0%	56,8%	55,4%	54,1%	52,9%
Pourcentage de filles dans le primaire	43,1%	43,5%	45,5%	46,9%	48,3%	49,7%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Taux brut de scolarisation	70,7%	73,0%	76,7%	79,3%	81,9%	84,6%	87,1%	91,9%	94,1%	96,3%	98,4%
Secteur de la santé	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015
Espérance de vie à la naissance	47,5	48,0	49,1	49,6	50,1	50,8	51,4	52,8	53,6	54,4	54,8
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	103,0	103,0	93,5	84,8	77,1	70,4	64,7	55,5	51,7	48,4	46,7
Taux de mortalité infantile (les - de 5 ans) pour 1000 naissances vivantes	87,0	87,0	82,1	76,4	71,3	66,8	63,0	56,8	54,2	51,9	50,8
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 femmes	590,0	590,0	510,7	442,7	387,2	341,1	304,0	248,5	227,2	209,0	200,3
Taux de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans	22,0	22,0	20,8	19,7	18,6	17,6	16,8	15,4	14,9	14,4	14,1
Taux de prévalence du VIH	4,3	4,3	3,2	2,9	2,6	2,4	2,2	1,9	1,8	1,7	1,6
Revenu par tête	276,3	279,4	283,0	289,5	300,3	312,6	326,7	356,4	372,8	392,1	413,7
Incidence de la pauvreté	44,0%	43,4%	42,4%	40,7%	37,9%	34,8%	31,4%	24,8%	21,3%	17,4%	13,3%
IDH	0,324	0,334	0,352	0,363	0,375	0,387	0,398	0,420	0,431	0,442	0,450

Tableau 4 : Indicateurs de convergence du Scénario souhaitable

Premier rang	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Solde budgétaire de base avec PPTTE sur PIB nominal (en %)	-0,3	-0,5	-0,5	-1,3	-1,3	-1,1	-0,2	-0,2%	0,2%	0,7%	1,3%	3,0%	4,9%	6,1%
Solde budgétaire de base hors PPTTE sur PIB nominal (en %)	-0,2	-0,2	0,0	-0,7	-0,7	-0,4	0,5	0,6%	1,0%	1,4%	2,0%	3,6%	5,5%	6,6%
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	1,9	4,0	2,9	1,2	0,6	4,3	2,7	2,5%	2,4%	2,4%	2,3%	2,4%	2,4%	2,5%
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	94,3	91,2	80,2	72,8	68,9	64,9	59,1	48,9%	45,8%	42,9%	40,3%	33,6%	27,8%	25,1%
Variation des arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	392,7	173,7	-347,8	678,7	575,0	337,3	-5,8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	540,1	237,6	228,6	714,0	617,8	352,8	7,7	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	94,8	21,5	45,1	177,4	102,1	13,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	445,3	216,1	183,5	536,6	515,7	339,2	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réduction d'arriérés de paiement (en milliards de FCFA)	-147,4	-64,0	-576,4	-35,4	-42,8	-15,5	-13,5	-38,5	-70,9	-171,3	-248,2	-553,1	-741,9	-989,4
Variation des arriérés de paiement intérieurs (en mds FCFA)	65,3	-38,7	-9,2	142,6	59,8	-1,7	-13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement extérieurs (en mds FCFA)	327,4	212,3	-338,6	536,1	515,2	339,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Second rang														
Salaires et traitements en % des recettes fiscales (R.F)	39,3	37,9	37,9	38,2	37,6	38,3	37,0	35%	34%	33%	32%	30%	28%	27%
Dépenses en capital sur financement interne en % R.F	14,3	15,2	18,6	19,5	21,7	21,7	22,4	23%	23%	24%	25%	26%	27%	28%
Recettes Fiscales sur PIB en %	13,7	14,0	14,5	14,6	15,0	15,0	15,4	16,8%	17%	17%	17%	18%	18%	19%
Balance courante hors dons en % PIB	-7,1	-6,3	-2,9	-5,5	-5,5	-5,9	-5,1	-2,2%	-2%	-1%	0%	2%	4%	5,9%
AUTRES INDICATEURS BUDGETAIRES														
Solde global hors dons sur PIB en %	-4,2	-3,5	-3,7	-4,5	-4,8	-5,0	-5,0	-2,8%	-2,5%	-2,1%	-1,4%	0,1%	2,0%	3,1%
Solde global sur PIB en %	-1,8	-1,4	-1,9	-2,1	-2,4	-2,2	-2,2	-0,2%	0,2%	0,7%	1,3%	3,0%	4,9%	6,1%
Solde global base caisse sur PIB en %	-1,0	-0,7	-2,5	-2,2	-2,4	-2,3	-2,3	-2,8%	-2,5%	-2,1%	-1,4%	0,1%	2,0%	3,1%
Solde primaire de base en % des R.F.	15,9	11,8	11,3	4,9	3,1	1,1	1,1	5,0%	6,5%	8,2%	10,9%	18,1%	26,8%	31,7%
COMPTES NATIONAUX														
PIB nominal (en milliards de FCFA)	18194,8	19638,0	20517,3	21312,5	22229,5	23584,3	25197,2	27683,3	30169,1	32973,0	36140,6	43373,8	52346,1	57889,3
PIB en volume (prix constant 96)	15802,9	16420,6	16668,3	17192,5	17724,1	18364,2	19212,2	20182,1	21478,8	22924,9	24556,5	28105,9	32380,1	34935,7
Taux de croissance du PIB en volume	-0,1%	3,9%	1,5%	3,1%	3,1%	3,6%	4,1%	5,0%	6,4%	6,7%	7,1%	7,0%	7,6%	7,9%
SITUATION MONETAIRE														
Avoirs extérieurs nets	1492,1	2162,3	2850,2	3061,0	3183,0	3550,0	3917,0	2921,5	3246,4	3637,6	4161,2	5540,0	7537,1	8901,7
Crédit intérieur	3696,8	3760,1	3883,9	3988,2	4223,0	4216,5	4210,0	4515,1	4857,8	5219,9	5547,2	6111,5	6524,5	6649,0
Position Nette du Gouvernement	1000,2	887,3	838,9	740,3	704,5	650,0	600,0	777,8	744,3	679,1	520,4	-42,7	-1051,9	-1813,5
Crédits à l'économie	2696,6	2872,8	3045,0	3247,9	3518,5	3566,5	3610,0	3737,2	4113,6	4540,8	5026,8	6154,1	7576,5	8462,6
Masse monétaire	4251,8	4737,8	5494,6	5652,6	5978,9	6361,5	6768,7	7436,5	8104,3	8857,5	9708,4	11651,5	14061,7	15550,7
COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS														
Balance des transferts sans contreparties	152,3	220,0	257,0	308,3	353,9	355,1	372,9	389,77	407,42	425,90	445,22	486,61	531,94	556,20
Balance courante	-1033,4	-919,3	-319,7	-867,5	-906,4	-1014,9	-972,9	-999,0	-863,5	-658,1	-363,1	540,9	2094,6	3275,0
Balance courante hors dons	-1293,0	-1233,2	-591,4	-1173,0	-1176,4	-1382,5	-1291,2	-1726,1	-1672,2	-1557,6	-1363,7	-697,1	562,9	1571,2
Balance globale	235,9	561,9	727,8	68,3	236,2	305,0	305,0	1082,637	1099,403	1269,236	1533,50581	2390,549	3916,1085	5089,223
Taux de couverture: Exports/Imports en%	107,0	106,3	123,8	108,3	105,1	100,5	101,5	92,9	94,6	96,8	99,5	106,3	115,8	122,4
Balance courante en % PIB	-5,7	-4,7	-1,6	-4,1	-4,1	-4,3	-3,9	-3,6%	-2,9%	-2,0%	-1,0%	1,2%	4,0%	5,7%
DETTE EXTERIEURE														
Encours de la dette extérieure	15015,0	15716,2	14590,1	13809,5	13480,4	13540,8	13335,0	13218	13192	13104	12912	12067	10298	8891
Service de la dette extérieure	946,2	931,7	1161,8	957,0	862,5	765,8	757,0	740	739	734	723	676	577	498
Encours de la dette extérieure en % du PIB	82,5	80,0	71,1	64,8	60,6	57,4	52,9	47,7%	43,7%	39,7%	35,7%	27,8%	19,7%	15,4%
Service de la dette extérieure en % des Exportations totales (1)	17,0	15,6	17,3	14,9	12,4	10,4	9,6	9,3%	7,7%	6,4%	5,2%	3,3%	2,0%	1,4%
Service de la dette ext. en % des Recettes totales hors dons	33,7	30,3	34,3	27,5	23,1	19,1	17,1	13,9%	11,6%	9,6%	7,9%	5,1%	3,1%	2,3%

(1) source: comptabilité nationale

Tableau 4 : Différence entre souhaitable et tendanciel

Indicateurs économiques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Taux de croissance du Pib réel			0,0%	1,3%	1,7%	1,7%	1,9%	1,6%	2,0%	2,2%
Impact sur le stock de capital			0,6%	0,5%	0,6%	0,7%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'investissement			1,4%	3,9%	5,6%	7,4%	8,9%	7,2%	8,6%	9,3%
Exportation intra zone			2,4%	1,7%	2,9%	3,3%	4,2%	5,8%	8,1%	9,3%
Importation intra zone			0,6%	1,6%	2,7%	3,2%	4,2%	6,6%	10,5%	13,0%
Commerce intra zone			1,5%	1,7%	2,8%	3,3%	4,2%	6,2%	9,2%	11,0%
Solde global hors don en % du PIB			0,0%	1,2%	0,6%	-0,2%	-0,8%	-1,6%	-1,8%	0,3%
Solde courant en % du PIB			0,0%	0,6%	0,4%	0,3%	0,4%	1,1%	2,7%	3,9%
Pression fiscale			1,9%	1,2%	1,4%	1,5%	1,7%	2,1%	2,5%	2,7%
Secteur de l'éducation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Taux brut d'inscription au primaire			3,4%	3,2%	6,5%	10,1%	12,2%	11,9%	11,8%	8,2%
Taux net de scolarisation au primaire			1,5%	0,7%	3,0%	5,6%	8,2%	13,2%	18,0%	17,0%
Taux de passage au cours élémentaire 2ème année			1,5%	1,0%	2,5%	4,2%	5,9%	9,1%	12,2%	11,5%
Taux d'analphabétisme des adultes			-2,0%	-0,9%	-2,5%	-4,3%	-6,0%	-8,9%	-11,3%	-9,1%
Taux d'analphabétisme pour la population de 15-24 ans			-2,7%	-2,5%	-4,3%	-6,2%	-7,8%	-10,6%	-12,9%	-11,3%
Taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus			-2,2%	-1,5%	-3,2%	-5,0%	-6,7%	-9,6%	-12,2%	-10,2%
Pourcentage de filles dans le primaire			1,3%	1,0%	2,1%	3,4%	3,5%	3,4%	3,3%	1,3%
Taux brut de scolarisation			2,2%	1,6%	3,7%	6,2%	8,5%	13,1%	17,4%	17,2%
Secteur de la santé	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Espérance de vie à la naissance			0,53	0,96	1,49	2,09	2,74	3,42	4,87	5,64
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes			-	- 7,56	- 14,42	- 20,68	- 26,05	- 30,72	- 38,46	- 41,71
Taux de mortalité infantile (les moins de 5 ans) pour 1000 naissances vivantes			-	- 5,07	- 9,64	- 13,84	- 17,45	- 20,61	- 25,89	- 28,12
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 femmes			-	- 58,8	- 108,7	- 151,4	- 186,0	- 214,5	- 258,8	- 276,3
Taux de malnutrition des enfants âgés de moins de 5 ans			-	- 1,03	- 1,97	- 2,86	- 3,63	- 4,32	- 5,48	- 5,98
Taux de prévalence du VIH			- 0,68	- 0,93	- 1,16	- 1,36	- 1,54	- 1,69	- 1,94	- 2,04
Revenu par tête			-	2,42	7,27	12,58	18,72	24,94	37,66	46,12
Incidence de la pauvreté			-0,3%	-1,3%	-3,2%	-5,2%	-7,6%	-9,9%	-15,0%	-18,1%
IDH			0,01	0,01	0,02	0,03	0,04	0,05	0,07	0,08